

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2018

### Présent-e-s

Bureau :	TREMBLET	Laurent	PDC	Président
	GROGNUZ	Fabien	PLR	2 <sup>e</sup> vice-président
	FRAUCHIGER	Roger	MCG	1 <sup>er</sup> secrétaire
	HALIMI	Hysri	PS	2 <sup>e</sup> secrétaire

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve	
	BOCCARD	Pierre	PLR	
	BOCCARD	Yolande	PDC	
	BROCARD	Eric	PS	
	DELUERMOZ	Cosima	PDC	
	DIMOPOULOS	Elisa	PS	
	DUMALLE	Marcel	Ve	
	FALVO	Francesco	PDC	
	FABRE	Michel	PS	
	GAETANINO	Marco	Hors parti	
	GERSON	Moïse	PLR	
	GIRARDET	Myriam	MCG	
	HARTMANN	Esther	Ve	
	HAYES	Sasá	UDC	
	HUBERT	Emile	UDC	
	ISWALA	Placide	PS	
	JIMENAY	Arthur	PDC	
	LUSTENBERGER	Cédric	MCG	
	LÜTHI	Badia	PS (dès 21h35)	
	MURCIANO	Claudine	Ve	
	PACHOUD	Stéphane	MCG	
	SERRANO	Philippe	PLR	
	SQUILLACI	Nicola	PDC (dès 22h)	
	TIGUEMOUNINE	Sabine	Ve	
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve	
	WRZOSOWSKI	Gregor	PLR	

<b>Excusés :</b>	CORNUZ	Eric	Ve	1 <sup>er</sup> vice-président
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	Membre
	WULLSCHLEGER	Corinne	MCG	

### Assistent à la séance

TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Maire
LEUENBERGER	Nathalie	PS	Conseillère administrative
DEVAUD	Jean-Marc	DC	Conseiller administratif

MCG Mouvement des citoyens genevois

PDC Parti démocrate-chrétien

PLR Parti libéral-radical

PS Parti socialiste

UDC Union démocratique du centre

Ve Les Verts de Meyrin-Cointrin

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 18 septembre et 16 octobre 2018.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
5. Délibération n° 2018-29 relative à la constitution de servitudes de superficie et d'empiètement au profit de la Coopérative du Supermarché participatif paysan sur la parcelle n°14612 sise à Meyrin, dénommée esplanade des Récréations, et ouverture d'un crédit de **CHF 267'000.-**.
6. Délibération n° 2018-28, présentée par le Conseil administratif, demandant l'adhésion de la commune de Meyrin à la Fondation intercommunale de Pré-Bois.
7. Délibération n°2018-30, proposée par Myriam Girardet, au nom du Mouvement des citoyens genevois (MCG), invitant le Conseil municipal à créer une réserve comptable assimilée aux fonds propres ainsi qu'un règlement relatif à la constitution de cette réserve comptable.
8. Délibération n° 2018-22a destinée à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'324'400.-** destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises. **Rapport de la commission des finances élargie** (Mme Girardet, MCG).
9. Délibération n° 2018-23a relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019. **Rapport de la commission des finances élargie** (Mme Girardet, MCG).
10. Délibération n° 2018-24a relative aux indemnités allouées en 2019 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux. **Rapport de la commission des finances élargie** (Mme Girardet, MCG).
11. Délibération n° 2018-21a relative au budget de fonctionnement annuel 2019, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. **Rapport de la commission des finances élargie** (Mme Girardet, MCG).
- 11bis. Délibération n° 2018-25a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'743'585.-** pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2019 du patrimoine administratif et financier. **Rapport de la commission des finances élargie** (Mme Girardet, MCG).
12. Résolution n° 2018-07 proposée par le Conseil administratif visant à formaliser un programme communal culturel et sportif complémentaire à la construction d'un établissement d'enseignement secondaire II au lieu-dit "La Gravière" par l'Etat.

13. Résolution n° 2018-08 présentée par Esther Hartmann, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, demandant de renforcer la lutte contre l'usage du plastique à Meyrin.
14. Annonces de projets.
15. Propositions individuelles.
16. Questions

\* \* \*

**M. Tremblet**, président, ouvre la séance à 18h35.

Il annonce que cette séance est convoquée sur deux soirées, conformément à la loi sur l'administration des communes (LAC) et au Règlement du Conseil municipal. La présente séance sera donc, si nécessaire, suspendue à 23h et reprendra demain à 18h30.

Il procède aux salutations d'usage, puis excuse les absences de Mmes Schweizer et Wullschleger ainsi que les arrivées tardives de Mme Lüthi et de MM. Cornuz et Squillaci.

Il rappelle l'existence d'un Code de bonne conduite, et demande que les questions soient transmises rapidement par écrit. Le délai de dépôt des objets pour la prochaine séance plénière est fixé au 28 novembre. Les rapports de commission et déclarations lus ce soir doivent être envoyés demain au secrétariat général à l'adresse [secretariat.general@meyrin.ch](mailto:secretariat.general@meyrin.ch).

Avant d'aborder l'ordre du jour, il soumet aux conseillers municipaux l'ajout d'un point 11bis concernant la délibération n° 2018-25a relative à l'ouverture d'un crédit pour les travaux de gros entretiens et acquisitions 2019 du patrimoine administratif et financier.

Il demande si quelqu'un s'oppose à cette modification, ce qui n'est pas le cas. **L'ordre du jour modifié** est considéré comme **adopté**.

Les amendements remis à ce stade sont au nombre de 21. Les amendements supplémentaires sont à transmettre dès que possible en deux exemplaires. Les amendements seront débattus dans l'ordre, à l'exception des contre-amendements.

\* \* \*

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 18 septembre et 16 octobre 2018.

Il n'y a pas de remarque et les procès-verbaux sont **approuvés par 27 oui, soit à l'unanimité.**

\* \* \*

2. Communications du Bureau du Conseil municipal.

a) **Courrier de Mme Eliane Ballaman du 17 octobre 2018 au sujet de l'arrosage des terrains de football**

*"Monsieur le Président,*

*Est-ce possible? Oui, à Meyrin on arrose les terrains de foot alors que les arbres meurent de soif! En Afrique, les footballeurs jouent sur la terre et ça ne les empêche pas d'être de bons joueurs! Et surtout d'être heureux tout en gagnant moins. A moins que nos footballeurs aient la plante des pieds trop délicate.*

*Merci de lire ce courrier au prochain municipal.*

*Avec mes sincères salutations"*

**b) Foulées automnales 2019**

**M. Tremblet** annonce qu'à l'occasion de la 22<sup>e</sup> édition des Foulées automnales, les conseillers municipaux sont invités par M. Stefane Monti, président de l'association Foulées automnales de Meyrin, à l'apéritif officiel qui sera servi le 24 novembre à 12h dans la salle du restaurant scolaire de l'école des Champs-Frêchets (courrier du 30 octobre 2018).

**M. Tremblet** annonce également que MM. Dumalle et Gerson constitueront l'équipe du Conseil municipal qui participera au Challenge entreprise. Un troisième coureur est souhaité. Les inscriptions seront prises jusque demain soir, et toute personne intéressée est priée de s'annoncer auprès de M. Dumalle.

**c) Medair**

**M. Tremblet** rappelle le vote, lors de la dernière séance plénière, d'une délibération d'aide d'urgence pour l'Indonésie. Suite à l'interdiction par le gouvernement indonésien d'accéder à son territoire, la question de la capacité de Medair de continuer son action avait été soulevée.

Interrogé, Medair donne les nouvelles suivantes quant à ses équipes sur place et à l'avancée du programme d'aide d'urgence:

*"Nous avons signé deux contrats de partenariat avec des partenaires locaux, un troisième est en discussion. L'aide fournie par Medair se fait par leur intermédiaire,*

*ceci pour remplir les conditions nécessaires posées par le gouvernement indonésien.*

*Par l'intermédiaire de ces deux (ou trois?) partenaires locaux, 6'000 kits d'hygiène, 500 shelter kits et 500 articles de première nécessité seront distribués à quelques 19'250 bénéficiaires directs, soit près de 5'500 familles.*

*Le projet s'étend jusqu'au 28 février 2019.*

*Le budget a été augmenté à un peu plus de USD 620'000.-."*

Le Conseil municipal est remercié par avance de sa contribution.

**d) Courrier du 7 novembre 2018, signé de MM. Maurice Schmid, vice-président et Christian Muller, directeur de la coopérative d'habitation Les Ailes, concernant les aménagements extérieurs de l'écoquartier des Vergers – Accès à la tour C3 sise place de la Diversité 1-3-5**

**M. Tremblet** signale que le Bureau a décidé qu'un résumé de ce long courrier sera transmis ici.

**M. Boccard** demande une motion d'ordre pour que ce courrier d'une page et demie, dont tout élément diffamatoire est exclu, soit lu dans son intégralité afin que tous les conseillers municipaux présents puissent en prendre connaissance.

**M. Tremblet** signale que le Règlement du Conseil municipal n'exige pas la lecture intégrale des courriers, et que l'option proposée ici résulte d'une décision du Bureau. Il met ensuite au vote **la motion d'ordre**, qui est acceptée par 13 oui, 11 non et 3 abstentions.

**M. Tremblet** donne lecture du courrier en question:

*"Mesdames, Messieurs les Conseiller-ère-s municipaux,*

*C'est avec mécontentement que nous tenons à vous faire part des difficultés que nous rencontrons dans le cadre de notre réalisation dans l'écoquartier des Vergers, la tour C3, et tout particulièrement dans sa phase finale de construction.*

*Vous n'ignorez certainement pas que dès la mise au concours par la Commune d'un droit de superficie à des coopératives d'habitation, nous avons opté pour un projet favorisant une mixité intergénérationnelle. Après de nombreuses années d'efforts, nous sommes fiers d'avoir rempli les engagements que nous avons pris à votre égard, puisque notre bâtiment compte les catégories de logement HLM/HM/LUP et LGZD, de nombreuses activités conformes aux valeurs d'un écoquartier ainsi que 22 logements offrant un encadrement pour personnes âgées. Malheureusement, les errements des autorités communales en charge de la finalisation des aménagements extérieurs ne permettent pas à l'ensemble de nos sociétaires de profiter pleinement de l'environnement qui leur était promis et qu'ils sont en droit d'attendre par les baux qu'ils ont signés.*

*Tout d'abord, alors que la permanence de l'IMAD située au rez supérieur de notre tour doit pouvoir accueillir les différents locataires des logements IEPA de l'ensemble du quartier, à savoir les logements que nous avons réalisés ainsi que les 20 logements de la Fondation communale Nouveau Meyrin situés dans le secteur B, les locataires de ces derniers n'ont aujourd'hui aucun accès aux locaux*

*mutualisés depuis leur logement, si bien qu'ils ne peuvent ni se rendre à la salle commune, ni même partager les repas en commun. Cette situation est tout simplement inadmissible.*

*Ensuite, vous êtes également conscients que nous abritons depuis quelques semaines au sein même de notre tour le magasin alimentaire franchisé VOI. Or, l'exploitation de ce dernier est fortement compromise puisqu'il se retrouve isolé depuis son ouverture et qu'aucun accès piétonnier permettant de le relier à l'ensemble du quartier n'est à ce jour réalisé. Pour les habitants hors du secteur C, le seul moyen d'accès est le parking des Sports dévolu aux tours. Cette situation est intolérable et nous ne comprenons pas ce qui peut justifier de tels retards dans les aménagements des accès à notre réalisation. Nous espérons sincèrement qu'ils ne sont pas le fruit de représailles liées aux déboires que nous avons essuyés avec certains membres du Conseil administratif il y a quelques mois alors qu'ils tentaient de nous imposer la candidature du SPP que notre Conseil d'administration n'a pas retenu pour des raisons évidentes. Si tel devait être le cas, nous vous serions reconnaissants de prendre les mesures nécessaires avec effet immédiat car cette activité se doit d'être défendue comme toutes les autres, ce d'autant plus qu'il s'agissait d'un souhait initial de la Commune que nous hébergions un magasin alimentaire.*

*Enfin, cette situation met également dans la difficulté notre restauratrice mitoyenne aux locaux IMAD qui se voit contrainte de reporter son ouverture au début de l'année prochaine puisque les travaux d'aménagement extérieur donnant accès à son restaurant ne sont pas terminés. Vous comprendrez aisément que chaque semaine qui passe sans pouvoir exploiter son restaurant accentue son engagement financier puisqu'elle doit d'ores et déjà faire face à certaines charges, sans compter qu'elle a dû placer temporairement le personnel qu'elle avait engagé pour l'ouverture de son restaurant prévue au mois d'octobre. Les locataires des logements IEPA sont également pénalisés puisqu'ils étaient censés être au bénéfice de menus préparés par ses soins.*

*Il nous devient très difficile de contenir le mécontentement de nos sociétaires-locataires concernant le phasage des travaux d'aménagement extérieur et l'accès à notre immeuble par une seule entrée alors qu'il en compte trois distinctes, dont une spécifiques aux locataires IEPA qui n'est toujours pas en service.*

*Nous avons adressé, en date du 18 octobre dernier, un courrier au service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie pour relater ces faits désastreux, mais ce dernier n'a pas jugé utile de nous répondre puisque aucune réponse ni accusé de réception ne nous a été transmis à ce jour. Nous nous permettons donc de vous solliciter afin que nos demandes légitimes soient suivies d'effets immédiats afin d'éviter toute demande d'indemnité de la part de nos sociétaires-locataires commerçants.*

*Le dallage devant l'immeuble étant en cours de finition, nous exigeons qu'une pénétrante piétonnière de la rue des Arpenteurs à la place de la Diversité soit organisée dans les meilleurs délais afin que l'ensemble des acteurs de l'écoquartier, mais également les visiteurs se rendant dans le secteur C et qui se déplacent en transport en commun, puissent accéder à notre immeuble et ses activités.*

*Nous vous remercions de la bienveillante attention que vous porterez à la présente et vous adressons, Mesdames, Messieurs les Conseiller-ère-s municipaux, nos cordiaux messages."*

**M. Tremblet** demande au maire s'il souhaite réagir à ce courrier.

**M. Tschudi** précise avant de répondre que ce courrier s'adresse au Conseil administratif *in corpore*. Sans connaître précisément la définition des propos diffamatoires, les accusations des auteurs de ce courrier selon lesquelles les autorités communales ont fait preuve "d'errements" dans ce dossier, et les insinuations selon lesquelles il aurait personnellement pu exercer des "représailles" contre cette coopérative lui apparaissent comme appartenant à cette catégorie. Bien que ce courrier lui semble "beaucoup plus politique que factuel", il ne situera pas sa réponse à ce niveau. Il ne menacera pas non plus de porter plainte pour diffamation, comme "ils ont, eux, parfois l'habitude de le faire". Il préfère répondre ici "factuellement".

Tout d'abord, si les services contactés par courrier n'ont pas envoyé d'accusé de réception, c'est parce qu'ils se sont immédiatement mis à l'œuvre pour y répondre. On admet en général un délai de réponse d'un mois à un courrier, en particulier si des éléments de recherche sont nécessaires. D'une certaine manière, les auteurs de ce courrier sont comme "l'hôpital qui se fiche de la charité". **M. Tschudi** rappelle en effet que la coopérative des Ailes a signé, comme tous les constructeurs du quartier, un protocole relatif aux aménagements extérieurs des parcelles de dépendance. Ce protocole indique clairement que le délai de restitution des terrains à aménager est de *six mois avant la date d'entrée des habitants* [emphase de M. Tschudi]. Il faut reconnaître qu'"à peu près personne n'applique ce protocole" mais ce délai avait été reconnu par tous comme étant "correct" pour pouvoir aménager les espaces extérieurs.

Les dernières zones qui permettaient le début des travaux à proximité des entrées aux 1-5, place de la Diversité, soit de la tour C3, ont été restituées le 19 septembre 2018, soit à peu près à la date d'arrivée des habitants. Les travaux ont démarré immédiatement. Il convient de remarquer qu'à ce jour encore, une zone, devant le restaurant, notamment, n'a toujours pas été restituée. Ceci perturbe l'avancement des travaux des aménagements extérieurs. Malgré ces retards de restitution ainsi que les perturbations inhérentes aux travaux, la Commune leur a répondu qu'elle mettait tout en œuvre afin de réaliser les travaux qui permettront d'ouvrir un cheminement sécurisé vers la rue des Arpentiers, en principe avant fin novembre. Tout dépend bien sûr de l'accessibilité aux parcelles concernées. Ce délai apparaît "tout à fait raisonnable" par rapport à la date de restitution des espaces.

S'agissant de l'accès au secteur C, et contrairement à ce que les auteurs du courrier reprochent aux autorités communales, un accès a été rendu possible depuis la route de Meyrin en date du 10 octobre dernier, afin de faciliter un accès piéton entre le chemin de la Planche et la route de Meyrin, à la hauteur des tours C1 et C2.

Il n'y a donc absolument aucune volonté "d'entraver" – le service de l'urbanisme et l'équipe Vergers travaillent aujourd'hui d'arrache-pied au pied des bâtiments, là où c'est possible.

**M. Tschudi** estime donc que les propos de ce courrier sont insultants, à l'égard non seulement du Conseil administratif, mais aussi des collaborateurs, qui ne ménagent pas leurs efforts pour "aller de l'avant". S'il faut encore une preuve que la tour C3 tient à cœur des autorités communales, il rappelle que ces dernières ont fait en sorte qu'elle puisse accueillir les 22 appartements avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) que la coopérative souhaitait au maximum, en bataillant avec l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) et le Canton pour obtenir l'autorisation de répartir dans d'autres bâtiments les appartements IEPA supplémentaires exigés par l'IMAD. **M. Tschudi**, dit s'être personnellement beaucoup investi dans ces négociations, pour que le projet de la coopérative des Ailes puisse se réaliser. Il se sent donc d'autant plus *blesé* personnellement [emphasis de M. Tschudi] par les propos tenus dans ce courrier.

**M. Tschudi** conclut en annonçant que si le Conseil municipal renvoie ce courrier au Conseil administratif, celui-ci y répondra. Les éléments factuels de réponse seront ceux communiqués ici.

**M. Tremblet** confirme que c'est en effet l'intention du Bureau de transmettre ce courrier au Conseil administratif pour réponse après sa lecture en plénière ce soir.

\* \* \*

### **3. Communications du Conseil administratif.**

**M. Tschudi** transmet les communications du Conseil administratif.

#### **Stationnement au chemin de la Citadelle 27, 27A et 27B**

Lors de la séance du 19 juin 2018, M. Fabre avait posé une question relative à l'intégration des places de stationnement situées au chemin de la Citadelle 27, 27A et 27B en zone bleue. Cette solution étant la plus favorable pour tous, il avait finalement été décidé d'aller dans ce sens.

Suite à l'interpellation justifiée de l'ADHQC (Association des intérêts des habitants du quartier de la Citadelle) concernant le stationnement à ce même endroit et à laquelle la Commune avait donné une suite favorable en demandant une modification de l'arrêté de circulation pour transformer cette partie de chemin en zone bleue, il s'avère que cette modification est infaisable.

En effet, les normes régissant le stationnement imposent une largeur de voie de circulation d'un minimum 3.50m avec la présence de places de parc longitudinales. Ce qui, pour le cas d'espèce, n'est pas faisable. Cette largeur est nécessaire entre autres pour permettre le passage des véhicules d'intervention des sapeurs-pompiers. Outre l'impossibilité de passer en zone bleue, la Commune se voit contrainte d'interdire tout stationnement dans cette même zone car, à ce jour, les véhicules stationnés ne permettent pas d'assurer ce gabarit de circulation. Cela pourrait, en effet, entraîner de graves conséquences en cas de sinistre.

### **Changement de logiciel de facturation pour les restaurants scolaires**

Dès la rentrée de janvier 2019, le système de facturation des restaurants scolaires à Meyrin changera, mettant ainsi fin à l'achat par les parents de bons de repas à déposer dans la boîte aux lettres de l'école. Meyrin, à l'instar de dix-neuf autres communes genevoises, adhère à la plateforme MyGiap et Restoscolaire développée par le GIAP.

MyGiap est une plateforme internet sur laquelle tous les parents qui souhaitent utiliser les prestations parascolaires peuvent se connecter au moyen d'un accès sécurisé. Le compte e-démarches de l'Etat de Genève leur permettra de se connecter sur le site *my.giap.ch* et d'accéder aux prestations de *Restoscolaire* en alimentant un compte personnel et sécurisé sur internet.

Le paiement des repas ne se fera plus à travers "*les bons de repas*" mais il devra être effectué en avance par e-banking ou par bulletin de versement.

Les parents pourront également indiquer directement et simplement sur leur compte les absences de leur enfant.

Enfin, les parents ont été informés de ces changements par un courrier, un article paraîtra dans le Meyrin ensemble du mois de décembre, et deux lignes téléphoniques sont à disposition pour toutes questions relatives à la création d'un compte e-démarches de l'Etat ou relatives aux prestations liées à Restoscolaire.

### **Déprédations occasionnées lors de la soirée d'Halloween du 31 octobre dernier**

Comme l'ont relayé les médias, de nombreux incidents se sont déroulés à travers le canton lors de la nuit du 31 octobre. A Meyrin, des dispositions avaient été prises pour cette soirée d'Halloween. En plus d'un effectif de nuit renforcé d'agents de la police municipale, il avait été demandé à la police cantonale d'intensifier ses patrouilles. Les travailleurs sociaux hors murs de Transit étaient également présents sur le terrain. Une première équipe d'intervention du service du feu de Meyrin était prête à être mobilisée.

Malgré ces dispositions, un petit groupe d'individus a réussi à causer différents dommages sur notre commune: plusieurs vitres ont été brisées, notamment à Champs-Fréchets et au cycle de la Golette. Un container a également été incendié à l'avenue de Vaudagne. Ce sinistre a très rapidement été éteint par l'équipe de première intervention des pompiers de Meyrin.

Différents éléments d'enquête ont été relevés par la police municipale et la police cantonale.

Deux plaintes contre inconnu ont été déposées par la ville de Meyrin. Elles ont permis d'ouvrir une enquête, instruite actuellement par la police cantonale.

### **Rémunération et frais des conseillers administratifs de la ville de Meyrin**

Suite au rapport de la Cour des comptes sur les notes de frais de l'Exécutif en ville de Genève, plusieurs médias ont souhaité savoir quelle était la pratique à Meyrin. Ce travail de synthèse ayant été réalisé, c'est l'occasion pour nous de vous en rappeler les principes.

### **Concernant la rémunération des magistrats**

Le salaire annuel des conseillers administratifs se monte à CHF 8'410.40 brut par mois, sur douze mois.

Le maire perçoit une indemnité complémentaire de CHF 492.25 par mois, sur douze mois.

Le Conseil administratif ne perçoit pas de jetons de présence, ni pour les commissions ni pour le Conseil municipal.

### **Concernant les frais de représentation**

Conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 27 mai 2015, alinéa 2, traitant des frais de représentation versés forfaitairement, nous appliquons les règles ordinaires explicitées dans l'Information fiscale 6/2005 de l'administration fiscale cantonale.

Dès lors, un montant forfaitaire de 5% du salaire total (y compris forfait de représentation) est considéré comme frais de représentation non soumis à charges sociales.

Pour l'année 2018, ce montant est de CHF 442.65 mensuel pour les conseillers administratifs et de CHF 468.55 mensuel pour le maire.

Ce montant forfaitaire couvre l'ensemble des frais de déplacements et repas dans le Grand Genève ainsi que les frais de téléphone. Les montants entrant dans cette catégorie de frais et dépassant le montant forfaitaire sont à charge des conseillers administratifs.

Les montants forfaitaires ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu selon l'information N06/2005 de l'AFC.

De plus, le Conseil administratif bénéficie de remboursement de frais effectifs de déplacement et repas hors du Grand Genève sur base de justificatifs.

### **En complément du salaire et du forfait de frais de représentation**

Les conseillers administratifs ont droit à un budget annuel de formation de CHF 1'500.- à se partager en fonction des demandes.

Les conseillers administratifs peuvent également bénéficier pour leurs déplacements privés, au même titre que le personnel communal, et s'ils en font la demande, d'une incitation aux déplacements doux, soit par une prime à l'abonnement annuel des transports publics de CHF 200.-, soit par une prime mobilité douce – à vélo ou à pied – de CHF 100.- par an.

Concernant le parking, selon le critère de déplacements fréquents hors de la zone écomobile, les conseillers administratifs peuvent demander un macaron de parking payant pour leur véhicule privé pour CHF 600.- par an, comme le personnel de l'administration. Dans ce cas, il n'est pas possible de cumuler le macaron avec une prime incitative aux déplacements doux.

### **Enfin concernant l'acceptation de cadeaux**

Nous vous rappelons que la ville de Meyrin a un code de bonne conduite et d'éthique des élus de la Commune.

Ce code a été adopté par le Conseil municipal et figure en annexe de son règlement.

Dans son chapitre 3 Principe d'intégrité, il précise à l'alinéa 3: "s'abstenir de solliciter, d'accepter ou de recevoir un avantage pour soi ou un proche en échange d'une prise de position, d'une intervention ou d'un service". Ce code est appliqué autant aux conseillers municipaux qu'aux conseillers administratifs.

\* \* \*

4. **Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.**

*Séance du 16 octobre 2018, question de M. Falvo*

**Chemin du Bournoud, fin de la zone 30 km/h**

Le chemin du Bournoud sert de plus en plus de chemin de transit, ceci afin de contourner le carrefour route de Meyrin/avenue Vaudagne aux heures de pointe. Il en résulte une circulation dense et des comportements inappropriés et dangereux. Le reste de la journée, cette rue est très peu empruntée hormis par les riverains. Afin de solutionner le problème de transit et par conséquent les excès de vitesse abusifs et de bruit, la Commune a demandé à la DGT un changement de réglementation du chemin du Bournoud en l'interdisant à la circulation, services techniques communaux et riverains des chemins de la Tour et du Bournoud exceptés. En attendant, un renforcement temporaire des contrôles de police devrait atténuer le problème.

*Séance du 16 octobre 2018, question de Mme Tschudi*

**Eclairage dans le souterrain de l'arrêt du Jardin alpin**

Depuis la dernière séance du Conseil municipal du 16 octobre, ce problème d'éclairage a été signalé à SIG, qui a remis celui-ci en fonction.

*Séance du 16 octobre 2018, question de M. Grognuz*

**Etat des jeux de l'école des Boudines**

Les jeux se trouvant face à l'école des Boudines sont en bois massif. Les services communaux avaient pris contact avec le fournisseur CARACOL en juin 2018 concernant ces fentes. Le fournisseur nous a rappelé que le bois est un matériau vivant et que les jeux issus de bois de rondins ne sont pas coupés hors cœur. Les fentes présentes en surface sont susceptibles d'évoluer mais sont sans conséquence mécanique et ne présentent pas de risque de sécurité pour les enfants. Ils seront néanmoins inspectés régulièrement.

*Séance du 16 octobre 2018, question de Mme Girardet*

**Chemin du Grand-Puits – finalisation des travaux zone 30 km/h**

Un totem se situant à la rue du Bois-du-Lan a été accidenté. Nous attendons l'accord des assureurs pour engager les travaux de remplacement. Concernant les barrières autour des îlots de végétation, elles sont régulièrement inspectées et remises en place. En août, un état des végétaux a été fait en collaboration avec le service de l'environnement. Il en a résulté que les plantes ont souffert de la chaleur ou ne se sont pas développées comme attendu. Nous avons

commandé des plantes supplémentaires pour assurer une meilleure couverture de ces surfaces.

Les barrières seront laissées en place jusqu'au printemps afin de permettre aux plantes de grandir sans être piétinées. Entretemps, certaines ont été enlevées là où il avait été estimé que les arbres avaient suffisamment évolué.

Cette information se trouve sur le site internet de la Commune depuis le 8 octobre 2018.

La phase de bilan zone 30 est en cours.

*Séance du 16 octobre 2018, proposition de Mme Girardet*

### **Cavaliers cheminant dans le quartier des Vergers**

Les travaux sont toujours en cours sur la partie basse du parc des Arbères, toutes les dispositions finales ne sont donc pas réalisées à ce jour.

Tous les cheminements définitifs ne sont pas réalisés, et les chemins provisoires ayant une largeur réduite, la cohabitation entre les divers usagers n'est pas facilitée.

A terme, lorsque les différents cheminements du parc des Arbères seront terminés, la cohabitation entre piétons, personnes à mobilité réduite (PMR), enfants en bas âge, poussettes et chevaux sera plus aisée et permettra à chacun de trouver sa place sans crainte.

*Séance du 18 septembre 2018, questions de M. Squillaci*

### **Location de la parcelle aux Incroyables comestibles**

Le 9 juin 2017 était inaugurée les jardins potagers sur la parcelle De Livron. Ce même jour était signée une convention de prêt à usage entre la ville de Meyrin et les deux associations les Incroyables comestibles et La Parcelle colorée qui se partagent cette parcelle.

Chacune de ces deux associations prélèvent auprès de ses membres une cotisation et travaillent en très bonne collaboration. Ces cotisations permettent l'achat de matériel, d'arbustes, de terre, graines. Aucune des deux associations ne sous-loue de parcelles à des tiers.

### **Etat des lieux des abris de la protection civile**

Actuellement, le taux de couverture de la commune est de 97%. Il manque 736 places protégées.

Malgré ce taux de couverture élevé, il demeure un déficit en places protégées sur le quartier 2 (Cœur de la cité et Citadelle) qui atteint un taux de couverture de 62%. Cette insuffisance de places protégées est due au fait que tous les abris de Meyrin Parc ont été désaffectés, car ils ne répondaient plus aux normes actuelles. C'est pour cette raison que le Conseil administratif a demandé de construire des abris sous la nouvelle mairie prévue dans le quartier 2.

*Séance du 18 septembre 2018, question de M. Gaetanino*

### **Commission de sécurité concernant l'organisation du service de la police municipale**

Le lendemain de ladite commission, soit le 30 août, les annexes complémentaires ont été enregistrées sur CMNet. Les membres de la commission sécurité ont été

avertis par courriel... **M. Tschudi** interrompt sa lecture et indique que la réponse écrite qu'on lui a communiquée ne correspond pas à la question posée ici. S'adressant à M. Gaetanino, il annonce qu'on lui répondra lors de la prochaine séance plénière. En substance, les nombre de départs et arrivée de collaborateurs au service de la police municipale se situent dans la moyenne des autres services communaux. On ne relève donc pas de situation particulière, y compris en termes d'absence maladie de longue durée. Les informations concernant l'organisation du service se trouvent dans le procès-verbal de la séance du 29 août, disponible sur CMNet.

Il s'excuse de cette confusion.

*Séance du 18 septembre 2018, question de M. Jimenay*

### **Type et nombre d'actions entreprises dans le cadre du plan canicule en 2018**

Pour rappel, le plan canicule a pour objectif d'anticiper l'arrivée d'une canicule et de définir les actions à mettre en œuvre au niveau communal pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celle-ci, avec une attention particulière aux populations à risque.

Chaque année, le listing des personnes en âge d'AVS est remis à jour par le service des aînés.

Le plan canicule entre dans sa phase de veille du 1<sup>er</sup> juin au 31 août.

Le 29 mai, la "cellule opérations" s'est réunie afin de vérifier les différentes dispositions à mettre en place par les services concernés (sécurité au travail, sécurité municipale, aînés, gérance, petite enfance et communication). Comme chaque année au mois de juin, différentes actions de prévention ont été entreprises pour rappeler les mesures à prendre en cas de canicule (article dans Meyrin ensemble, Fête de l'eau à la Campagne Charnaux, diffusion de flyers, etc.).

Cette année, la Direction générale de la santé a annoncé, le 31 juillet, le déclenchement de la phase de mise en garde orange du plan canicule.

La "cellule opérations" s'est alors réunie pour mettre en place les dispositions requises pendant cette phase de l'alerte.

Le service des aînés a adressé un courrier de mise en garde à toute la population aînée de la commune et a organisé l'engagement du groupement des bénévoles.

Le 3 août, la Direction générale de la santé a annoncé la phase rouge du plan canicule, qui a duré jusqu'au 8 août.

Les aînés de plus de 75 ans ont été contactés par téléphone par deux personnes du service des aînés et deux astreints de la protection civile.

Cela a représenté un volume de 1'600 appels avec plusieurs tentatives de relance.

Dans la catégorie des 90 ans et plus, seuls 35 personnes n'ont pas pu être atteintes, dont dix-neuf parce que leurs coordonnées téléphoniques n'ont pas pu être établies. Parmi les plus de 80 ans, 186 personnes n'ont pas répondu aux appels.

Parallèlement, la police municipale a procédé à des enquêtes de proximité par quartier conformément aux fiches établies, en commençant par les 90 ans et plus,

puis les 80 ans et plus. Ces visites à domicile étaient destinées aux personnes n'ayant pu être jointes par téléphone ou à des personnes présentant des risques suite à l'appel.

Enfin, la protection civile a installé des bars à eau sur la place des Cinq-Continents et la place de Meyrin-Village. Cette opération avait également pour but de prévenir les personnes vulnérables des risques encourus à certaines heures de la journée.

Le 8 août, le plan canicule communal a pu être levé. Il est à noter que ce plan requiert une mobilisation importante des services, mais qu'heureusement cette année, la canicule a eu lieu à une période où les espaces de vie infantine étaient fermés.

*Séance du 18 septembre 2018, question de M. Gaetanino*

### **Départs et absences au sein de la police municipale**

M. Tschudi fait remarquer que la réponse à la question de M. Gaetanino se trouve ici. Comme il a été indiqué lors de la commission de sécurité qui s'est tenue le 29 août 2018, le turnover des départs et arrivées ne révèle aucun événement particulier par rapport au reste de l'administration. Concernant les absences longues durées dans ce service, elles sont également dans la moyenne des autres services de notre administration.

\* \* \*

### **5. Délibération n° 2018-29 relative à la constitution de servitudes de superficie et d'empiètement au profit de la Coopérative du Supermarché participatif paysan sur la parcelle n°14612 sise à Meyrin, dénommée esplanade des Récréations, et ouverture d'un crédit de CHF 267'000.-.**

**M. Tschudi** rappelle le vote, à l'unanimité lui semble-t-il, et par voie de résolution, d'une promesse d'octroi d'un droit de superficie d'une durée de dix ans prolongeable, au profit de la coopérative Supermarché participatif paysan (SPP), sur une surface sise sur l'esplanade des Récréations, en vue de la construction d'un pavillon destiné à accueillir les activités du SPP, ceci sous réserve de l'entrée en force d'une autorisation de construire. La requête sera bientôt déposée. La présente délibération concrétise la promesse évoquée, en déterminant les travaux de viabilisation du secteur, qui pourra être réaffecté à terme si le SPP devait cesser ou déplacer ses activités. Le site, à l'intersection de l'esplanade des Récréations et du parc des Arbères, est un endroit central du quartier qu'il est important de rendre vivant, par exemple en y implantant le SPP.

Il propose de renvoyer cette délibération en commission quartier des Vergers ad hoc afin de pouvoir aller de l'avant lorsque le Canton aura délivré l'autorisation de construire.

**M. Tremblet** demande si quelqu'un s'oppose à l'**entrée en matière** sur cet objet, ce qui n'est pas le cas.

Le Bureau propose en effet de **renvoyer cet objet à la commission quartiers des Vergers ad hoc**. Personne ne désirant s'exprimer, ce **renvoi** est mis aux voix et accepté à l'unanimité.

\* \* \*

6. **Délibération n° 2018-28, présentée par le Conseil administratif, demandant l'adhésion de la commune de Meyrin à la Fondation intercommunale de Pré-Bois.**

**M. Devaud** fait la déclaration suivante:

"La genèse de la délibération qui vous est soumise ce soir débute avec le projet de remplacement de la piscine de Cointrin qui, après 60 ans d'existence, devient obsolète. Cette démarche a été initiée il y a près de dix ans et figure au plan des investissements depuis la même durée.

L'évaluation du coût de remplacement de la piscine de Cointrin avait été estimée par un mandataire à 8.5 millions de francs. C'est donc ce montant qui figure dans notre plan des investissements actuel.

Durant la même période, les travaux de la commission des sports de l'Association des communes genevoises (ACG) ont déterminé que le besoin d'une piscine couverte supplémentaire de 50 mètres devenait nécessaire sur notre canton, et notamment sur la rive droite, compte tenu de l'évolution démographique et urbanistique de celle-ci et de l'agglomération genevoise.

Un rapport fédéral de "Sport Suisse" qui est mis à jour tous les six ans et dont le dernier a été réalisé en 2014, a identifié que la natation était le troisième sport le plus pratiqué en Suisse.

Une étude réalisée par le canton de Genève a confirmé les conclusions fédérales, et a même identifié qu'à Genève, la natation était le deuxième sport le plus pratiqué.

Le rapport fédéral détermine aussi qu'une piscine couverte de 50 mètres devrait être construite lorsque la population atteint plus ou moins 150'000 habitants.

On peut donc considérer qu'à Genève, nous sommes en déficit de deux piscines puisque la population genevoise a atteint il y a peu de temps les 500'000 habitants.

Aujourd'hui, la seule piscine couverte du canton abritant un bassin de 50 mètres est celle des Vernets, qui a été financée et exploitée aux frais de la ville de Genève seule.

Cette piscine enregistre plus de 360'000 entrées annuelles. Elle est donc "exsangue" et il est nécessaire d'en construire au moins une nouvelle.

Compte tenu des faits que je viens d'évoquer, je me suis engagé il y a plus de quatre ans maintenant avec M. David Genequand à mettre un projet de piscine couverte de 50 mètres sur le territoire meyrinois.

Après plusieurs investigations, nous avons pu déterminer que le coût d'une telle piscine comportant un bassin de 50 mètres, un bassin des 25 mètres avec fond mobile et une pataugeoire de 100 mètres carré revenait à un investissement de l'ordre de 30 millions, et que les frais d'exploitation étaient évalués à 2.5 millions de francs annuels.

Dans le même temps, nous avons investigué pour trouver un emplacement pour la construction de cet ouvrage.

Ces investigations nous ont permis de rencontrer les investisseurs du futur quartier de Pré-Bois. Ceux-ci se sont enthousiasmés pour ce projet, et nous avons poursuivis ensemble la construction du projet de cette piscine.

Ces investisseurs ont engagé à leurs frais une étude pour confirmer les données que M. Genequand et moi-même avons fournis.

Le rapport du bureau d'étude "Thematis" mandaté par les investisseurs privés a confirmé et affiné ces données.

Le projet initial a été légèrement modifié et s'est construit dans le cadre qui vous est proposé aujourd'hui, avec un programme qui comprend un bassin de 50 mètres avec huit lignes d'eau, séparable en deux bassins de 25 mètres dont une partie avec un fond mobile et une pataugeoire de 100 mètres carré, y compris vestiaires et équipements sanitaires.

Une fois le programme et les coûts estimés, j'ai demandé à l'ACG de prévoir la création d'un fonds intercommunal pour assurer les coûts de réalisation et de fonctionnement de ce projet.

Le comité de l'ACG a refusé cette proposition.

Dès lors, j'ai demandé la convocation d'une nouvelle commission des sports de l'ACG et ce projet a été mis en consultation dans l'ensemble des communes du canton. Il a été demandé à chacune de celles-ci de se prononcer sur l'intérêt et la poursuite de ce projet.

Les communes de la rive gauche se sont prononcées de manière favorable sur les besoins d'une telle infrastructure, mais ne sont pas entrées en matière pour le financement de celle-ci, compte tenu de l'éloignement trop important à leurs yeux de son implantation.

Je me suis alors tourné vers les douze communes de la rive droite, qui ont démontré un intérêt certain pour ce projet.

Je vous rappelle que pour Meyrin, la résolution n° 2016-08a présentée par le Conseil administratif le 4 octobre 2016 et demandant la prise en charge financière de la quote-part d'investissement et de fonctionnement de cette piscine, avait été acceptée par 22 oui, 4 non et 2 abstentions.

Plusieurs séances ont été organisées avec ces communes de la rive droite pour déterminer les clés de répartition financière et sur l'entité juridique à proposer pour que ce projet puisse être réalisé.

C'est dans ce cadre qu'une proposition de créer une "fondation de droit public" a été élaborée sur les conseils de Mme Favre de Oliveira, et confirmée par le service de la surveillance des communes pour gérer et exploiter cet ouvrage, et que des statuts ont été rédigés par notre avocate.

C'est l'objet de la délibération qui vous est proposée ce soir.

Cette fondation devra faire l'objet d'une loi du Grand Conseil qui donnera la personnalité juridique à cette fondation et permettra à celle-ci d'engager les emprunts nécessaires à la réalisation de cette piscine intercommunale.

Il faut noter également que le foncier nécessaire à la construction de cet ouvrage (environ 5'000 m<sup>2</sup>) fera l'objet d'une mise à disposition gratuite d'un DDP de l'Etat qui est propriétaire d'une grande partie des terrains sur lesquels sera réalisée cette piscine. Ce travail important a permis d'obtenir l'agrément.

Ceci a été confirmé par un courrier du Conseil d'Etat et accepté par le Grand Conseil par la motion M2415 modifiée invitant le Conseil d'Etat à soutenir la construction de cette piscine.

Il faut également noter qu'une piscine intercommunale sur la rive droite est inscrite au plan directeur cantonal 2030, dans la fiche A13 depuis plusieurs années. Ceci détermine de manière formelle la nécessité de cet ouvrage sur notre canton.

Compte tenu que cette piscine intercommunale serait réalisée sur la commune de Meyrin, et pour donner plus de chance à ce projet d'aboutir, la Fondation du Casino a été approchée et a accepté de financer ce projet à concurrence de 5 millions.

Les investisseurs privés, en plus de l'aide inconditionnelle qu'ils nous ont apportés dans la pré-étude de ce projet, se sont engagés à participer à la perte d'exploitation de cette piscine, ceci annuellement et jusqu'à concurrence de 800 mille francs par an, durant les 30 premières années de la piscine, soit jusqu'à son amortissement total.

La réalisation de cette piscine devrait intervenir à l'horizon 2022 et être terminée en 2023. Les fonds devraient donc figurer au budget de fonctionnement de chaque commune, au plus tôt en 2022.

La raison pour laquelle la fondation intercommunale doit être constituée rapidement est que les investisseurs privés doivent déposer le PLQ nécessaire à la construction du nouveau quartier de Pré-Bois dans les deux mois, soit d'ici à fin janvier. Ils ont donc besoin des garanties que les communes de la rive droite financeront ce projet. C'est la raison pour laquelle cette délibération est proposée à toutes les communes de la rive droite déjà cette année.

Si l'on considère également le fait qu'il n'y aura pas de déclassement de terrain agricole, que cette piscine se trouvera au centre des communes de la rive droite, et que la desserte en transport publics permet à chaque communier de cette rive de se rendre sans difficultés dans ce lieu, que la Fondation du Casino finance ce projet à hauteur de 5 millions, il n'y a pas de meilleures conditions pour s'engager dans un tel projet.

Je voudrais ici saluer et remercier chaleureusement M. David Genequand pour ses compétences et son engagement total dans la constitution de ce projet. Je peux vous dire que sans lui, je n'aurais jamais pu vous présenter ce magnifique dossier.

En conclusion, je vous invite à renvoyer cette délibération en commission afin que tous les détails de l'organisation, des clés de répartition financière, vous soient communiqués comme tous les avantages de ce projet pour notre commune et les communes de la rive droite.

Comme vous l'aurez certainement compris, je vous invite d'ores et déjà à soutenir inconditionnellement ce projet de délibération."

**M. Tremblet** demande si quelqu'un s'oppose à l'**entrée en matière** sur cet objet, ce qui n'est pas le cas.

Le Bureau propose de renvoyer cet objet à la commission des sports. Il demande si quelqu'un désire s'exprimer sur ce renvoi.

**M. Jimenay** indique que le groupe PDC estime que cette délibération traite davantage de financement que de sport, et propose de la renvoyer en commission sports et finances conjointe.

Personne d'autre ne désirant s'exprimer, le **renvoi en commission sports et finances conjointe** est mis aux voix et accepté par 16 oui et 11 non.

\* \* \*

**7. Délibération n° 2018-30, proposée par Myriam Girardet, au nom du Mouvement des citoyens genevois (MCG), invitant le Conseil municipal à créer une réserve comptable assimilée aux fonds propres ainsi qu'un règlement relatif à la constitution de cette réserve comptable.**

**M. Tremblet** cède la parole à Mme Girardet.

**Mme Girardet** donne lecture de l'exposé des motifs :

"Comme vous le savez, MCH2 offre maintenant la possibilité de créer des réserves dans les capitaux.

A cet effet, le MCG souhaite que le Conseil municipal de la commune de Meyrin se dote d'un règlement autorisant la constitution d'une réserve comptable afin de permettre d'anticiper les variations conjoncturelles, et notamment le ralentissement de l'économie genevoise, et les pertes de substances fiscales.

Cette réserve devrait également permettre de faire face aux risques de pertes fiscales importantes liées à l'introduction du PF17 ainsi qu'aux futurs engagements financiers prévus par le plan quinquennal des investissements, et à la nécessité d'anticiper afin d'éviter d'importants déficits de fonctionnement.

Cette manière de procéder permet aussi d'optimiser la gestion financière sur le moyen et le long terme et surtout de maintenir le centime additionnel à un taux raisonnable et stable.

Une délibération identique avait été présentée par Mme Sapin (MCG) lors du Conseil municipal du 14 novembre 2017. Le procès-verbal de ce Conseil rapporte l'intérêt qu'une telle réserve avait suscité auprès des groupes politiques de l'Entente et de l'UDC.

Les Verts trouvaient "très louable l'intention du MCG de vouloir préserver et avoir des provisions en cas de crise", mais avaient finalement rejeté les propositions contenues dans le règlement annexé.

Lors du débat d'entrée en matière, les socialistes se sont limités à souligner le travail efficace du Conseil administratif et de l'administration pour maintenir des finances communales "en excellente santé". On ne s'étonnera pas dès lors que le président, alors socialiste, chargé de départager le vote d'entrée en matière, ait refusé son renvoi en commission pour étudier la question.

Nous espérons cette fois qu'une majorité raisonnable de ce Conseil acceptera de renvoyer cet objet en commission pour l'étudier sereinement.

A cet effet, une proposition de règlement relatif à la constitution d'une réserve conjoncturelle est déposée en annexe.

Je tiens à remercier le Conseil municipal de faire preuve d'ouverture d'esprit et de clairvoyance."

**M. Tremblet** demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière sur cet objet.

**M. Amato** exprime de la position des Verts:

"Ah, cette réserve comptable! Que serait une séance du municipal de vote de budget sans cette délibération? Une fois de plus, le MCG revient avec cette idée, sans but et objectif clairs, comme dit dans le règlement qui est annexé à cette délibération. Avec cette proposition de réserve, on a l'impression que le Conseil administratif fait n'importe quoi des boni constatés sur les comptes. Pourtant, et vous le savez, ceux-ci permettent de financer les investissements nombreux de la Commune, passés et futurs. Les excédents des dernières années n'existent plus. Il reste à peine quelques millions en trésorerie, et la Commune a dû emprunter, et assez largement, pour couvrir les investissements nécessaires, que ce soit des nouvelles constructions ou des rénovations.

Cette réserve ne sert donc à rien. Elle permettrait juste d'emprunter plus pour, éventuellement, des jours futurs où nous serons en déficit. Cela fait plusieurs années que nous avons des excédents, et donc mettre de l'argent sur un compte, qui nous coûterait – évidemment, vu qu'actuellement les taux sont négatifs – ne permettrait que d'augmenter les impôts par la suite, parce qu'il faudrait payer des intérêts.

Nous proposons une nouvelle fois de ne pas entrer en matière. Cela permettra de faire des économies de temps et d'argent en ne faisant pas une commission, pour permettre d'emprunter un peu moins et couvrir nos dépenses d'investissement."

**M. Fabre** confirme qu'il a tranché le vote il y a une année, et annonce qu'il n'a pas changé d'avis. Il fait part de la position du groupe socialiste:

"Nous n'avons pas changé d'avis depuis trois ans que le MCG essaie par diverses voix de faire passer ces réserves structurelles. Le projet de règlement attaché à cette délibération nous paraît bancal et contient des inexactitudes. A toutes fins

utiles, nous rappelons que ces réserves structurelles ne peuvent être utilisées que pour des projets d'investissement et en aucune mesure réinjectés dans le budget de fonctionnement, comme le laisse entendre le projet de règlement en évoquant PF17.

Nous pensons fermement que ces réserves ne sont pas adaptées à la structure financière de notre ville. En effet, elles sont utilisées par des villes où les excédents budgétaires sont planifiés, par exemple Plan-les-Ouates. Dans ce cadre, ces réserves permettent de diminuer artificiellement les excédents tout en évitant de baisser encore plus le centime additionnel, déjà extrêmement bas dans ces communes. Tout ceci n'est absolument pas notre cas. De plus, dans notre structure financière, attribuer des réserves à un projet d'investissement fixe, c'est se lier les mains et supprimer de la flexibilité.

Nous avons déjà un mécanisme de ce style en place, les excédents aux comptes sont reversés dans la trésorerie et permettent un autofinancement des investissements, tout en gardant la flexibilité sur le choix du projet. Dans la conjoncture actuelle garder des sommes importantes en réserve a un coût au travers des taux d'intérêts négatifs. Avons-nous réellement besoin de nous construire des coûts supplémentaires inutiles?

C'est pour toutes ces raisons que nous refusons cette entrée en matière et que nous vous invitons à en faire autant. Si cette entrée en matière devait passer la rampe nous soutiendront le renvoi en commission, afin d'y avoir cette discussion une bonne fois pour toute, et y enterrer ce projet, qui n'a réellement, jusqu'à preuve du contraire, aucun intérêt pour Meyrin."

Plus personne ne demandant la parole, **M. Tremblet** met aux voix **l'entrée en matière** sur cet objet. Elle est **acceptée par 16 oui et 11 non**.

Le Bureau propose de renvoyer cet objet en commission des finances. Personne ne désirant s'exprimer, le **renvoi en commission des finances** est mis aux voix et accepté par 27 oui, soit à l'unanimité.

\* \* \*

8. **Délibération n° 2018-22a destinée à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'324'400.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises. Rapport de la commission des finances élargie (Mme Girardet, MCG).**
9. **Délibération n° 2018-23a relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019. Rapport de la commission des finances élargie (Mme Girardet, MCG).**

10. Délibération n° 2018-24a relative aux indemnités allouées en 2019 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux. Rapport de la commission des finances élargie (Mme Girardet, MCG).
11. Délibération n° 2018-21a relative au budget de fonctionnement annuel 2019, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. Rapport de la commission des finances élargie (Mme Girardet, MCG).
- 11bis. Délibération n° 2018-25a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'743'585.- pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2019 du patrimoine administratif et financier. Rapport de la commission des finances élargie (Mme Girardet, MCG).

**M. Tremblet** invite Mme Girardet, rapporteure, à délivrer le rapport de commission des finances élargie.

**Mme Girardet** donne lecture de son rapport, non sans avoir recommandé de "s'accrocher" puisqu'on allait "décoller"! Elle annonce que la lecture de son rapport prendra un certain temps en effet.

#### 1. Introduction et remerciements

*La commission des finances, présidée par M. Amato, a étudié le projet de budget 2019 (ci-après "PB19") du 18 octobre 2018 au cours de cinq séances dans sa forme élargie, et dans sa composition restreinte pour la dernière, le 6 novembre 2018.*

*Deux séances de la commission "administration générale élargie" présidée par M. Jimenay avaient précédé de quelques jours la séance publique du Conseil municipal le mardi 16 novembre 2018, consacrée à la présentation du projet de budget 2019.*

*Les procès-verbaux ont été rédigés avec une grande précision par Mme Hentsch que je tiens à remercier chaleureusement pour son travail.*

*Puisque je débute ce rapport par les remerciements, je poursuivrai par ceux adressés aux chefs de service, qui ont préparé ce projet avec le Conseil administratif. Je relève également le travail considérable de l'administration dirigée par le secrétaire général M. Solai et par son adjointe Mme Favre de Oliveira, cheffe du service financier, qui ont assisté à toutes les séances pour répondre avec bienveillance aux questions des commissaires.*

*En votre nom, je tiens également à exprimer ma reconnaissance à Mme Leuenberger, conseillère administrative, à M. Tschudi, maire et à M. Devaud, conseiller administratif délégué aux finances. Ils ont assuré de bout en bout la défense de leur projet, avec patience et ténacité.*

*Je suggère de manifester notre gratitude à l'ensemble des nominés (sic) par nos applaudissements.*

[Applaudissements.]

*Merci.*

2. Budget 2019, méthodologie et choix politiques du Conseil administratif (séance du vendredi 12 octobre)

Le Conseil administratif avait agendé une commission "administration générale élargie" afin de dévoiler en avant-première les grandes lignes politiques du budget 2019. Aucun membre de l'administration n'est présent lors de cette séance d'information politique, comme l'a souhaité le Conseil administratif. Le débat de ce soir n'est donc pas technique, mais politique. Le Maire explique que cette soirée a pour but de présenter la méthodologie, les considérations et les choix retenus par le Conseil administratif pour le PB19. Ce projet de budget étant présenté sans évolution, le Conseil administratif a renoncé à la deuxième journée initialement prévue avec les chefs de service pour expliquer l'évolution du budget.

M. Tschudi informe que le projet de budget s'articule autour des quatre axes fixés dans le projet de législature 2015-2020:

*Axe 1 – "Continuer à faire de Meyrin une ville durable"*

Le Conseil administratif conjugue ce premier axe avec les priorités suivantes : finir l'écoquartier des Vergers; terminer les investissements engagés et assurer leur mise en service: lac des Vernes, les espaces de vie infantine Cité-Parc et Vergers, Jardin Robinson; accompagner le développement urbanistique à Cointrin; et requalifier les espaces publics comme lieu de vie et renforcer la nature (biodiversité) en ville (lac des Vernes – terminé), le Jardin botanique alpin.

*Axe 2 – "Animer et stimuler l'esprit meyrinois du vivre ensemble au profit des générations actuelles et futures", présenté par Mme Leuenberger.*

A dix-huit mois de la fin de cette législature, le Conseil administratif constate plusieurs progressions significatives, et il souhaite améliorer la dimension participative des habitants, capitaliser l'expérience citoyenne des Vergers et l'étendre à d'autres quartiers, consolider le contrat de la personne à 60% aux Vergers, favoriser le vivre-ensemble en soulageant les comités des sociétés de bénévoles, encourager les actions dans la sécurité et la santé, assurer le soutien pour une politique de coopération et solidarité internationale, préserver la cohésion sociale et le bien-être des habitants.

*Axe 3 – "Garantir et développer les moyens de nos ambitions", présenté par M. Devaud.*

Avec ce troisième axe stratégique du projet de législature, il s'agit d'assurer l'équilibre financier à terme par une planification adaptée des investissements, optimiser les recettes communales, réévaluer les prestations et garantir les plus efficaces, et envisager, si nécessaire, l'augmentation du centime additionnel afin d'équilibrer le budget de fonctionnement.

*Axe 4 – "Faire évoluer l'administration communale dans le 3e millénaire", présenté par Mme Leuenberger.*

Mme Leuenberger explique que ce 4ème axe stratégique est déterminant pour l'avenir de l'administration communale qui doit faire face à des mutations profondes (la numérisation, l'intelligence artificielle, etc.).

Dans ce contexte, le Conseil administratif souhaite investir dans une action publique de proximité, renforcer la composition et le fonctionnement des organes de pilotage de l'administration, aligner la culture de l'administration communale à l'objectif de durabilité, définir les projets stratégiques à développer en priorité

*(MCH2, SCI, système interne de développement durable, politique RH, développement économique, communication).*

*Le Conseil administratif poursuit sa politique par des actions concrètes en initiant la démarche coopérative "Dessignons une nouvelle mairie", en poursuivant la modernisation des outils de travail (nouveau site informatique), et avec l'engagement d'un collaborateur certifié LIPAD (pour développer et renforcer la transparence).*

*"Un projet de budget de continuité", par M. Tschudi:*

*Un projet de continuité qui intègre les impacts des développements déjà initiés, soit l'ouverture des espaces de vie infantine (EVE) Vergers et Cité-Parc en 2019, les équipements publics des Vergers et leur nouvelle école (ouverture en 2019), la prise en compte d'une administration à l'étroit (la police à la Maison Mani, la Marelle à Gilbert Centre en étroit lien avec la Maison citoyenne, départ de l'Hospice général et réaménagement de la mairie actuelle), l'intégration de Vernier dans l'arrondissement de l'Etat civil, et l'accueil d'une augmentation du nombre d'habitants (Vergers, surélévations, densification contrôlée de la Cité).*

*"Augmentation de la population résidente à Meyrin et ses implications sur le budget communal", par Nathalie Leuenberger:*

*Mme Leuenberger commente ensuite un tableau récapitulatif de l'évolution de la population meyrinoise depuis 2015, projetée jusqu'en 2020. Ce tableau, considéré comme outil de pilotage en tant qu'aide à l'élaboration du PB19, permet de mettre en évidence les éléments suivants: 18% d'augmentation de la population. Cette augmentation se ressent déjà très largement avec une pression qui s'exerce sur l'ensemble des services et les infrastructures sportives et culturelles et scolaires; 60% d'augmentation du nombre de places de crèche (le service de la petite enfance est en capacité de répondre à seulement un tiers des demandes de places); 24% d'augmentation du nombre d'enfants en âge de scolarité ordinaire (1P-8P) absorbée, dans l'immédiat, avec l'école des Vergers et les réserves de classes dans les autres écoles; augmentation du taux de fréquentation des restaurants scolaires et du parascolaire, que le Conseil administratif profite d'intégrer à la planification de la rénovation des écoles; augmentation de 33% du taux d'équivalent temps plein au sein de l'administration (justifiés par l'ouverture de deux nouvelles crèches entre 2017-2018, par l'augmentation démographique et par l'urbanisation du territoire).*

*En conclusion, Mme Leuenberger explique qu'en se basant sur ces différents outils de pilotage (bilan de législature, tableau d'indicateurs statistiques, plan financier, ensemble des demandes des services), le Conseil administratif a également pu arbitrer les ressources indispensables à inscrire au budget 2019. Le taux des centimes additionnels était de 43 en 2014 et 2015, et a été augmenté à 44 en 2016. Il est maintenu en 2019. Une augmentation devra probablement intervenir à l'avenir.*

*En sus des charges obligatoires et incompressibles, le Conseil administratif souhaite maintenir des prestations de qualité en préservant prioritairement la santé des collaborateurs de l'administration.*

*"Augmentation des charges et des recettes incompressibles et développement de la commune", par M. Devaud:*

Le total de l'augmentation des charges incompressibles s'élève à CHF 6'768'000.-. Le total de l'augmentation des recettes incompressibles s'élève à CHF 4'016'000.-

M. Devaud commente dans le détail ces augmentations incompressibles. Ce chapitre sera repris lors de l'étude du compte de résultats à trois niveaux par natures.

"Un budget de continuité selon le principe de précaution", par M. Tschudi

M. Tschudi indique que selon le principe de précaution, le Conseil administratif a pris les décisions suivantes: reporter une partie des hausses des charges liées au développement, tout en observant la tendance des recettes fiscales 2018 (réduction de charges de CHF 1'500'000.-); encourager une plus grande transversalité au sein de l'administration; changer de principe comptable pour les charges d'entretien à caractère d'investissement (réduction de CHF 1'800'000.-); augmenter certaines recettes (CHF 985'000.-).

Mme Leuenberger commente les opérations budgétaires validées par le Conseil administratif: constater une hausse des charges du projet de budget initial (+ CHF 8'900'000.-); revoir à la baisse les demandes de postes (- CHF 1'500'000.-, seuls les postes ayant été demandés lors des exercices précédents et/ou indispensables ont été retenus); comptabiliser les charges à caractère d'investissements dans le bilan (- CHF 1'800'000.-); adopter une hausse de charges nette de CHF 5'600'000.-; valider une hausse des recettes pour un montant total de CHF 5'200'000.-; proposer une hausse de l'impôt sur les chiens (+ CHF 50'000.- selon le principe du pollueur payeur); ajouter CHF 60'000.- aux recettes des amendes (en lien avec l'achat d'un radar); augmentation de prix des billets CFF de la Flexicard (+ CHF 25'000.-); finaliser des recettes fiscales ajustées (CHF 850'000.-).

Le Conseil administratif a fait une première estimation sur les recettes fiscales en 2018 liées à l'impact de la hausse de la population et des nouvelles entreprises qui se domicilient sur notre territoire, soit + CHF 8'900'000.- pour l'impôt sur les personnes physiques (PP) et morales (PM), et + CHF 1'300'000.- sur la taxe professionnelle communale (TPC).

M. Devaud informe que le Conseil administratif a non seulement analysé le projet de budget, mais a également revisité le plan financier 2018-2028.

Le plan des investissements a été revu à la baisse.

Grâce à la démarche de rénovation EPIQR, qui a révélé des bâtiments communaux en meilleur état qu'escompté, le financement nécessaire aux investissements nouveaux à venir a pu être réduit.

Ce plan financier ne tient pas compte de la réforme fiscale des entreprises (PF17), puisqu'à priori les pertes fiscales liées à cette réforme ne nécessiteront pas l'établissement d'un plan de redressement pendant les quatre ans qui suivent sa mise en œuvre.

En conclusion, M. Tschudi indique le Conseil administratif propose pour 2019 un projet de budget équilibré et répondant aux besoins liés au développement en cours de la commune. Par contre, ce projet de budget ne tient pas compte de certaines demandes citées dans le programme de législature (notamment celui de la nouvelle gouvernance). Un tableau détaillé du PB19 et du PB18 est projeté, où

*l'on peut se rendre compte de la hausse à la fois des charges (5%) et des revenus (4.6%).*

### Questions des commissaires

*Dans la seconde partie de séance, le Conseil administratif se soumettra au jeu des questions des commissaires. Je simplifie en les résumant les réponses du Conseil administratif.*

*Quel va être l'impact du PF17? Mme Leuenberger précise que l'impact du PF17, renommé "réforme fiscale et financement de l'AVS" (RFFA) n'est pas intégré comme c'est le cas pour une majorité de communes.*

*Quid de l'épuisement du personnel? M. Tschudi répond que le Conseil administratif veillera bien sûr à la santé de ses collaborateurs. Il a demandé de ne pas suppléer un manque éventuel de ressources par un effort supplémentaire. Toutes situations problématiques devront être signalées au Conseil administratif. Si nécessaire, elle sera partagée avec le Conseil municipal.*

*Avec l'augmentation de la population, les charges augmentent. Qu'en est-il de l'augmentation des recettes à la piscine par exemple? M. Devaud répond qu'au contraire des charges, les recettes liées aux entrées payantes dans les installations sportives ne peuvent en général pas être optimisées. Le climat a un impact plus important qu'une évolution démographique.*

*Projet de l'agriculteur urbain: où en est-on? M. Tschudi répond que les agriculteurs urbains pourront commencer avant la fin de la rénovation de la ferme. Le fonctionnement et les contrats sont en cours de négociation avec les personnes désignées. Un état des lieux sera fait le 28 novembre lors de la séance de commission quartier des Vergers ad hoc.*

*Augmentation des charges FASe: une explication? Mme Leuenberger répond que cette augmentation est liée à la convention liant la Commune à cette institution. Une autre partie de l'augmentation est due à la progression, déjà demandée au budget 2018, des ressources humaines des lieux FASe pour absorber l'évolution démographique, notamment de la jeunesse.*

*Pourquoi dans ce PB19 les recettes liées au développement social et emploi, à l'Hospice général et aux conventions avec Satigny sont-elles en hausse? Mme Leuenberger explique que Satigny n'a pas de service social et que, selon la convention, ses communiens peuvent bénéficier des prestations d'aide sociale individuelle délivrées par Meyrin contre remboursement. M. Devaud précise que lors des exercices précédents, la facturation ne figurait pas dans le budget de manière détaillée.*

*Une commissaire (Verts) demande d'expliquer la transformation des entretiens de renouvellement en investissements. M. Devaud répond que les amortissements de ce fonds d'entretien sont désormais considérés comme des investissements, et n'apparaissent plus dans le budget de fonctionnement. Les amortissements ne débutent que lorsque l'investissement est terminé.*

*Mme Leuenberger répond à un conseiller municipal socialiste qui se préoccupe de la santé des collaborateurs de l'administration. Le Conseil administratif partage cette préoccupation de la santé des collaborateurs, et veillera à ce que tout problème soit signalé afin de trouver une solution. La vision du Conseil administratif est celle d'un ralentissement de l'activité administrative dans les deux*

prochaines années afin de permettre cette évaluation dans le cadre de la nouvelle gouvernance.

Qu'en est-il des revenus fiscaux des nouveaux habitants?, interroge un commissaire PLR. M. Devaud répond que l'administration fiscale cantonale ne tient pas compte des nouveaux habitants, des nouveaux emplois ou des nouvelles entreprises. Les entrées fiscales liées à l'arrivée de nouvelles entreprises sont intégrées dans la hausse de 1.5% des recettes fiscales. Si les charges de fonctionnement devaient ne plus être couvertes, le Conseil municipal pourrait toujours ajuster le taux des centimes additionnels, qui relève de sa compétence. Il faut considérer cependant qu'une hausse de 1 centime rendrait la Commune contribuable et non plus bénéficiaire de la péréquation intercommunale.

Le président de la commission des finances remercie "notre nouvel ami Devaud", qu'il rejoint sur plusieurs préoccupations. Il demande de confirmer qu'il n'y a aucun nouveau poste présenté, autrement dit seuls les postes demandés et refusés aux budgets 2017 ou 2018 ont été réintégrés au projet de budget 2019. Mme Leuenberger confirme.

Dans le banc des Verts, le commissaire se dit rassuré par cette nouvelle, en lien notamment à une demande de poste pour le service informatique. Par ailleurs, certaines réductions de charges ne sont pas du goût des Verts qui ne les valideront pas, comme l'augmentation du prix des cartes CFF. Sa collègue s'interroge sur la réalité d'un ralentissement de cadence dans le travail des collaborateurs, et d'une baisse des prestations.

Mme Leuenberger indique qu'un effort conséquent sera investi sur la mutualisation de ressources et de compétences afin de réduire l'effort global dans la délivrance des prestations. Si des tâches devaient être priorisées, ce seront celles liées à la sécurité et l'aide aux plus vulnérables. M. Devaud rappelle que les chefs de service ont reçu l'instruction de stabiliser les prestations, ce qu'ils ont bien compris. Meyrin délivre aujourd'hui la masse de prestations la plus importante en comparaison des autres communes genevoises. La Commune n'a donc pas à rougir de cette évolution.

Le Président demande de préciser si "l'agriculteur urbain" retenu pour les Vergers aura les forces suffisantes pour remplir les tâches qui lui seront dévolues. M. Tschudi répond qu'il s'agit d'un collectif dont les membres ne travailleront pas tous à plein temps.

Le Président demande quelles sont les principales prestations qui pourraient être affectées par les options choisies par le Conseil administratif. Mme Leuenberger répond que l'ensemble de l'administration est affecté par le développement de la Commune. S'agissant de son dicastère, il ne sera pas possible d'engager le travail prévu sur la qualité de vie de quartier dans certains "foyers à risques" comme celui de la Golette, qui est aujourd'hui porté "à bout de bras". Si une situation similaire devait émerger dans un autre quartier, elle ne pourrait pas être traitée immédiatement, faute des ressources nécessaires.

### 3. Présentation du budget 2019 au Conseil municipal par M. Devaud (séance du 16 octobre 2018, voir annexe procès-verbal)

L'intégralité de ce texte a été rendu public et a fait l'objet d'une annexe au dossier du PB19.

4. Présentation du plan des investissements 2018-2028 (séance du 18 octobre 2018, 1<sup>ère</sup> partie)

Mme Favre de Oliveira explique l'intitulé des cinq premières colonnes du tableau des investissements, de gauche à droite.

La colonne 1 comprend les écarts entre les estimations présentées en 2017 et celles présentées cette année. La colonne 2 précise les montants votés en 2017. La colonne 3 montre le total des montants présentés en 2017. La colonne 4 présente les montants votés en 2018. La colonne 5 présente le plan des investissements 2018-2028.

Les écarts les plus importants sont mis en évidence par Mme Favre de Oliveira. Il arrive que des dépassements résultent de corrections comptables dues à MCH2.

Tous les entretiens à titre d'investissement seront désormais inscrits dans le plan des investissements, et une délibération présentée à cet effet. Pour cette année, elle sera de CHF 1'766'085.-.

Les dépenses prévues pour la rénovation des écoles De-Livron, Meyrin-Village, Champs-Fréchets avaient été transférées sur une ligne de financement pour l'étude EPIQR. Les travaux pour chaque école étant désormais estimés et approuvés, ces montants ont pu être réinscrits, comme le reste des lignes pour la rénovation des patrimoines administratif et financier, dans les lignes individuelles des bâtiments concernés.

La Meyridienne (baisse de CHF 3'900'000.-) : une étude pour rénovation avait été votée, mais le projet de réalisation est retiré du plan des investissements. Une nouvelle étude est prévue pour 2023, après l'entrée de l'administration dans la nouvelle mairie.

Vaudagne 13 (maison Mani) (hausse de CHF 265'000.-) : écart entre les travaux minimalistes prévus initialement et ceux aujourd'hui nécessaires en prévision de l'installation provisoire de la police municipale dans cette maison protégée.

Site de production de repas (hausse de CHF 12'000'000.-) : remplacement prévu du centre de production provisoire de Livron. L'estimation est basée sur une moyenne de prix observés dans d'autres grandes communes pour ce genre d'investissement.

Jardin alpin (hausse de CHF 659'220.-) : estimation EPIQR pour la rénovation de la villa.

Centre sportif Vergers : 6<sup>ème</sup> étape - vestiaires programme B (hausse de CHF 820'000.-)

Cœur de Cité (CHF 66'514'513.- contre CHF 60'155'000.-): Mme Favre de Oliveira souligne que l'ensemble des projets de transformation du bâtiment Forum et du cirque ont été rapatriés dans cette rubrique. Le Conseil administratif privilégie une coordination temporelle de tous ces travaux si cela est possible et a donc demandé de monter le plan des investissements dans ce sens.

Un commissaire PLR demande à quoi correspond la ligne TFM : "Mise à niveau + transformation bâtiment" pour un montant de CHF 19'425'000.-. Le Président répond que Mme Favre de Oliveira vient d'expliquer le transfert de ces montants dans les lignes liées au projet Cœur de Cité pour des raisons de coordination des travaux.

Présentation du plan financier 2018-2028

Mme Favre de Oliveira explique les intitulés des cinq tableaux décennaux présentés, soit le tableau "Fonctionnement avant investissements" qui décrit la trésorerie de fonctionnement liée à la situation actuelle, inclus les projets déjà votés; le tableau "Fonctionnement lié aux investissements engagés et planifiés" qui décrit les projets planifiés dans le plan des investissements mais encore non votés; le tableau "Fonctionnement après investissements engagés et planifiés", qui donne le total des deux précédents; le tableau sur les investissements; et le tableau sur le financement.

Au niveau du fonctionnement avant investissement, les résultats projetés sur la décennie à venir sont positifs. En revanche, le fonctionnement après investissement montre des résultats négatifs dès 2020, qui accusent une aggravation continue ensuite.

Le tableau des investissements distingue les investissements de renouvellement (financés par l'amortissement), et les investissements pour nouveaux projets (financés par le bénéfice ou l'emprunt). Dans ces deux catégories, les investissements engagés sont distingués des investissements planifiés (non votés).

L'analyse de la trésorerie liée aux investissements engagés et planifiés montre des dépenses annuelles nettes de CHF 28'741'751.- en 2019, puis CHF 37'715'697.- en 2020, CHF 34'086'838.- en 2021, CHF 32'004'103.- en 2022 et CHF 47'326'045.- en 2023. Ces montants baissent ensuite graduellement pour atteindre CHF 11'650'000.- en 2028.

Ces dépenses sont majoritairement financées par l'emprunt (CHF 4'000'000.- à ce jour). Le tableau montre que ce dernier sera nécessaire pour les investissements nouveaux, à moins que des bénéfices importants surgissent, ce qui n'a pas été le cas depuis quelques années déjà.

Le Conseil administratif a décidé que la trésorerie de début et de fin d'exercice soit fixée à CHF 10'000'000.-. Dès 2020, la Commune sera en situation de perte et devrait théoriquement financer son fonctionnement par l'emprunt, ce qui n'est en réalité pas autorisé. Il faut dans ce cas augmenter les recettes, par exemple en relevant le taux des centimes additionnels.

Mme Favre de Oliveira indique enfin que les charges et recettes ont été estimées sur la base des montants connus, majorés de 1.5%. Elle rappelle que les projets d'investissements soumis au vote du Conseil municipal sont toujours assortis d'une feuille informative sur l'investissement et sur les futures charges et recettes associées. Les intérêts sont estimés à 0.2% jusqu'en 2024, et 0.5% ensuite.

Questions des commissaires

Auprès de quelle institution bancaire la Commune emprunte-t-elle? interroge un commissaire MCG. Mme Favre de Oliveira répond qu'un appel d'offres est lancé. Le Conseil administratif et elle-même ont aussi décidé de n'emprunter qu'à des établissements "connus et reconnus", comme, à ce jour la Caisse de pension de la Poste, la BCGE, et la SUVA.

Un commissaire socialiste demande si l'impact du PF17, soit une perte de recettes de trois à six millions, est intégrée dans les finances communales. Mme Favre de Oliveira confirme que les taux d'imposition ayant changé, aujourd'hui "on ne sait

*plus rien". Il faut attendre les nouvelles estimations du Canton. Les pertes avaient été intégrées dans le plan des investissements avant, mais comme leurs effets sont neutres sur quatre exercices à venir, elles en ont été retirées. Les écarts négatifs plus élevés que ces pertes nécessiteraient de déposer un plan de redressement en particulier en l'absence d'une hausse du centime additionnel et des nouvelles recettes associées.*

*Un PLR demande comment se calcule le montant de l'emprunt nécessaire. Mme Favre de Oliveira répond que le montant d'endettement supérieur se calcule, par exemple pour 2019, en additionnant le résultat (CHF 33'896.-) aux amortissements (CHF 13'907'079.-), pour obtenir le flux de trésorerie lié au fonctionnement (CHF 13'940'975.-), dont on retire les investissements. L'écart donne l'emprunt. A partir de 2020, le tableau donne à croire qu'il faut emprunter tant pour les investissements que pour les pertes, ce qui fausse quelque peu l'appréciation de la situation puisque comme déjà souligné, il n'est pas possible d'emprunter pour financer le fonctionnement. Des recettes supplémentaires devront donc être trouvées. C'est pour cette raison que le centime additionnel a été évoqué ici.*

*Avant de clore ce point, Mme Favre de Oliveira présente un tableau sur les investissements (nets de subventions et recettes) de la Commune entre 2009 et 2014, pour 122 millions, dont 92 millions ont été autofinancés par les amortissements et 30 millions l'ont été par la trésorerie. Les bénéfiques passés ont donc été investis et ont pu éviter un volume d'emprunt durant plusieurs années, jusqu'en 2015.*

*A l'horizon 2019, les investissements nets prévus atteindront 153 millions, dont 83 millions seront autofinancés, avec un solde d'emprunt futur de 30 millions en sus des 40 millions déjà empruntés. De 2020 à 2024, les investissements nets atteindront 175 millions, dont 74 millions autofinancés et 101 millions empruntés. Tous les investissements nouveaux devront être financés par l'emprunt. De 2025 à 2028, la situation change à nouveau, avec des investissements de 51 millions, dont 70 millions autofinancés.*

*Pour récapituler, on a entre 2009 et 2028, 503 millions d'investissements nets, dont 320 millions sont autofinancés par les amortissements, 30 millions payés en cash et 171 millions financés par l'emprunt.*

*Il est important de relever que les chiffres présentés reposent sur l'hypothèse que tous les investissements planifiés seront réalisés. L'expérience montre que les investissements prévus ne sont jamais réalisés dans leur totalité.*

#### Compte de résultat à trois niveaux par natures

*Tous les commentaires qui ont été lus par Mme Favre de Oliveira figurent sur le tableau "Compte de résultats à trois niveaux par natures". Je ne reproduis ci-après que s'ils ont suscité des questions.*

*Mme Favre de Oliveira précise que les transferts comptables sont désormais mis en évidence dans les documents de présentation à deux fonctions et deux natures 2F2N, ce qui permettra de ne pas trop s'attarder sur la question des transferts dans la présentation.*

*La présentation du budget à trois niveaux par natures ressort d'une obligation légale. Ces niveaux font ressortir tout d'abord le résultat d'exploitation, qui indique*

*la suffisance des recettes fiscales et autres revenus face aux charges d'exploitation, et le résultat financier, soit le résultat des charges et recettes liées au patrimoine financier. Le résultat opérationnel est calculé en additionnant le résultat d'exploitation et le résultat financier.*

Questions des commissaires

*Un commissaire PLR trouve assez intéressante la démarche insistante de son collègue du Conseil municipal, dans la visée de connaître les besoins des services communaux, étant donné notamment que dans le cadre de la présentation du budget, les conseillers municipaux ne voient plus les chefs de service, qui sont "mis à l'isolement". Le Conseil administratif refusera de donner le détail chiffré de tout le processus d'élaboration du budget. Il considère que c'est de sa seule compétence et qu'il a pris suffisamment de temps pour expliquer la démarche de construction de son projet.*

*Un conseiller PLR estime que l'augmentation de la participation au SIS à la nature 36 Charges de transfert, (+ CHF 92'225,-) "frise les bornes". Les augmentations annuelles de plusieurs dizaines de milliers de francs sont systématiques, alors même que les interventions ne sont pas plus nombreuses à Meyrin. M. Devaud, à qui la question s'adresse, répond qu'une réforme est en cours et les négociations sont très serrées entre l'ACG et le SIS. La répartition des coûts du SIS est une problématique importante, et la participation des communes suburbaines comme Meyrin pourrait augmenter puisqu'il est envisagé de répartir les coûts du SIS au pro rata non seulement des habitants mais aussi des travailleurs actifs sur leur territoire. Un autre modèle est donc recherché par les communes.*

*M. Tschudi ajoute que la Commune ne dispose pas de sapeurs-pompiers professionnels, et fait partie des quelques communes pour lesquelles le système actuel est extrêmement désavantageux. Il doute que Meyrin ait les capacités de mettre en place un tel service, compte tenu notamment des quelques lieux qui sur son territoire présentent un danger potentiel extrême (autoroute, voie ferrée, etc.).*

*Un commissaire PLR constate que l'on facture environ CHF 281'830.- à la commune de Vernier, mais que les revenus sont d'environ CHF 204'291.-. Il demande si l'on "fait une marge". Mme Favre de Oliveira répond que les charges directes imputées aux communes leur sont facturées directement. Les charges indirectes sont estimées et peuvent présenter en effet une marge. Les écarts entre les charges et les émoluments une fois connus sont facturés aux communes. La structure établie à Meyrin est un arrondissement d'Etat civil, qui ne présente pas de risque particulier. On ne prévoit pas de marge sur cette opération.*

5. Etude du document de vote 2F/2N (séance du 18 octobre, 2<sup>ème</sup> partie)

*Mme Favre de Oliveira évoque brièvement le document à deux fonctions et deux natures sur lequel le Conseil municipal est appelé à voter, et qu'on trouve aux pp. 6-10 du document PB19.*

6. Document de travail 8F/3N (séance du 18 octobre, 2<sup>ème</sup> partie)

*Les 224 pages du document de travail vont être passées en revue. Je vais me limiter à résumer dans ce rapport les questions et leurs réponses les plus pertinentes. Il est possible de retrouver le cas échéant toutes les explications fournies par l'administration dans les documents annexés au PB19.*

M. Solai précise qu'il n'y a pas de changement légal relatif à la LPP des magistrats communaux. En revanche, la compagnie d'assurance qui couvre les magistrats qui le souhaitent peuvent changer de système au 1er janvier 2019 s'ils le désirent.

Frais de représentation (CHF 20'000.-, pas d'évolution) : il s'agit des frais de représentation (accueil délégations, voyage des maires, etc.) qui ne rentrent pas dans le forfait intégré au revenu, et fixés selon les informations de l'ACG. L'indemnité de maire est de CHF 5'185.- est incluse dans le revenu déterminant du maire. Quant à l'augmentation de CHF 7'784.- du revenu déterminant du Conseil administratif, Mme Favre de Oliveira précise que cette somme correspondant à l'adaptation au coût de la vie a été fixée à environ 1.1% sur 2018 et 1.1% pour 2019 pour le Conseil administratif comme pour l'ensemble de l'administration.

Qu'est-ce qui a déterminé cette augmentation du taux? demande un conseiller municipal PLR. M. Solai répond que l'administration se base sur l'indice genevois de consommation et du coût de la vie, qui lorsqu'il y a un contexte d'inflation est calculé par le Canton. Après plusieurs années à 0%, cette augmentation a été estimée à 1% pour un montant d'environ CHF 540'000.- supplémentaire sur la charge salariale totale. Il lui est fait remarquer que le canton applique 0% dans son budget 2019.

Nature 309 Autres charges de personnel, compte Cafétéria, un montant de charges de CHF 25'000.- pour des frais à destination de l'administration: achat café et petites fournitures (sucre, sirop, etc.), mais aucune recette associée, s'étonne un commissaire MCG. Mme Favre de Oliveira répond que ces fournitures sont en effet offertes par la Commune.

Nature 313 Prestations de services et honoraires, compte Frais télécommunication, quels sont les immeubles administratifs "non mentionnés ailleurs"? Réponse : Les télécommunications de l'ensemble de l'administration, qui sont encore difficilement attribuables à des fonctions précises. Le montant de CHF 37'000.- concerne bien toute l'administration. M. Devaud précise que la centrale de raccordement VoIP est localisée en mairie, mais dessert l'ensemble de l'administration.

Suite étude du document de travail 8F/3N (séance du 30 octobre, 1<sup>ère</sup> partie)

Mme Favre de Oliveira explique que sauf exception, les heures supplémentaires des contrats fixes ne sont pas rémunérées. Celles demandées aux auxiliaires le sont en revanche.

Augmentation "des remboursements d'assurance maladie": Mme Favre de Oliveira répond que jusqu'au budget 2018 les remboursements d'assurance maladie ont été comptabilisées en diminution de charges, ce qui est conforme aux directives fédérales mais interdit par le canton de Genève. Ces remboursements apparaissent donc comme des recettes dès 2019. L'augmentation à un million résulte d'une adaptation au réel 2017. L'écart significatif découle donc principalement d'une correction comptable.

Le PLR demande où figurent les recettes du radar mobile. Mme Favre de Oliveira constate en effet que les recettes supplémentaires de CHF 60'000.- ne sont pas comptabilisées. Finalement, suite à cette question, les recettes supplémentaires

*intégrées par erreur dans les recettes fiscales ont été rajoutées dans cette fonction.*

*Un commissaire demande à la rubrique 427 Amendes d'ordres pourquoi les estimations budgétaires des recettes ne sont pas revues à la baisse au vu des manques à gagner systématiques. M. Tschudi répond que la politique de la police n'est pas de "faire du chiffre", mais d'assurer la sécurité. Une volonté a toutefois émergé, notamment au sein du Conseil municipal, d'appliquer de manière plus stricte les règles liées au stationnement ou à la vitesse. Il fait d'ailleurs remarquer que le budget n'a pas été adapté au réel 2017 qui atteignait CHF 683'000.- pour les amendes à Meyrin. Mme Favre de Oliveira explique qu'il subsiste une problématique avec les amendes transformées en contraventions qui sont traitées par le Canton, rendant leur suivi impossible. M. Tschudi ajoute que les missions de la police municipale sont indépendantes, et priment sur les lignes budgétaires, et vice-versa. Le conseiller municipal s'étonne tout de même que les amendes cumulées à Meyrin sur 2017 s'élèvent à CHF 867'000.-, et donc que des recettes de CHF 630'000.- pour le contrôle du trafic ne laissent qu'un budget de CHF 237'000.- d'amendes pour les agents de la police municipale (APM), un montant qui ne le choque pas. Par contre, il préférerait qu'on n'augmente pas le budget, et qu'on le maintienne au niveau du réel de l'exercice précédent.*

*21.302000 Sorties, camps scolaires - degré secondaire I: Pas d'évolution. S'agissant de cette fonction, une commissaire PDC évoque une décision en force du Tribunal fédéral (TF) concernant le financement des camps de l'école obligatoire selon laquelle toutes les sorties scolaires doivent être gratuites, l'école étant gratuite. Elle demande à ce propos quelle est la situation dans les communes genevoises. Mme Favre de Oliveira répond que ceci concerne le Canton. Les communes ont libre champ de subventionner les sorties scolaires au-delà de la participation cantonale. Son collègue PDC n'est pas d'accord avec cette réponse. Il est d'avis que le Canton devrait payer si les parents ne peuvent plus être sollicités pour les camps, et que les communes ne devraient "rien ajouter". Mme Favre de Oliveira répète que les communes n'ont pas l'obligation de participer, mais peuvent le faire. Elle a d'ailleurs négocié durement avec le Canton (SSCO) pour que ces frais soient transférés de la nature 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation à 363 Subventions à des collectivités et à des tiers. Au niveau du canton de Genève, la décision du TF n'a pas eu un grand impact.*

*21.401000 Conservatoire de musique de Genève. Les charges comptabilisées ici concernent la part des locaux au 20, rue des Vernes (ancienne garderie Arc-en-Ciel), qui seront occupés par le Conservatoire de musique de Genève. Estimations pour une occupation sur douze mois.*

*21.701009 Ecole des Vergers. Cette nouvelle école qui devait ouvrir courant 2018, ouvrira au tout début 2019, d'où l'augmentation des charges dans presque toutes les natures*

*Suite étude du document de travail 8F/3N (séance du 30 octobre, 2<sup>ème</sup> partie)*

*Nature 313 Prestations de services et honoraires, compte Prestations de services des tiers - domaine restauration. Pour 2019, il est prévu de confectionner moins de repas qu'en 2018, ce qui étonne une commissaire sachant que le nombre d'élève augmente. Mme Favre de Oliveira explique que tous les repas étaient*

*compris dans les 165'332 repas budgétés pour 2018. Pour 2019, les repas seront splittés entre diverses fonctions. Il est prévu 6'781 repas supplémentaires.*

*Un conseiller PLR est surpris de la multiplication des supports de communication (imprimés et affiches, et réseaux sociaux), alors qu'un support devrait en remplacer un autre. Par ailleurs, les effets de la présence sur les réseaux sociaux ne sont pas démontrés à ce jour. Mme Leuenberger souligne que cette multiplication des supports de communication est une pratique aujourd'hui répandue, notamment dans le domaine de la culture, où l'on cherche à attirer aussi les publics qui ne se sentent pas légitimes pour bénéficier de l'offre dans ce domaine. Le chargé de gestion durable qui entrera en poste en 2019 pourra aussi réfléchir à cette question.*

*33.100000 Film et cinémas Nature 363 Subventions à des collectivités et à des tiers, compte Subvention à des organisations privées à but non lucratif: à quoi correspondent les "diverses subventions CHF 16'000.-"? Mme Favre de Oliveira répond que ces subventions sont octroyées chaque année. Elle attire l'attention sur la liste des subventions en fin du document de présentation.*

*Maintenance site internet – évolution du site internet pour CHF 20'000.-/an: un commissaire PLR se désespère de ne pas voir sur le site internet les évolutions dont il est question ici. Mme Leuenberger suggère, à la suite du Président, que le commissaire demande la convocation de la commission administration générale s'il juge nécessaire de traiter ce sujet plus en détail.*

*Suite étude du document de travail 8F/3N (séance du 1<sup>er</sup> novembre, 1<sup>ère</sup> partie)*

*Entretien effectué pour des tiers (CHF 185'000.-, soit +118%): entretien des dépendances en croissance de l'écoquartier des Vergers (uniquement en 2019, dans l'attente de l'arrivée de l'agriculteur urbain).*

*Nature 363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers, compte Subvention à des organisations privées à but non lucratif: pourquoi la subvention au Salto de l'Escargot double quasiment entre les budgets 2018 et 2019? Mme Leuenberger répond qu'il s'agit de couvrir un tiers du budget global sous forme de frais fixes (salaires). Un tiers est recherché par l'association, alors que le troisième tiers est couvert par les parents des élèves qui participent aux activités du Salto. Il serait souhaitable d'étendre cette règle de financement à d'autres associations. Le commissaire s'étonne que l'on finance les salaires d'une association. Il ne partage pas la politique du Conseil administratif dans ce domaine. Mme Leuenberger répond que cette couverture des salaires est courante dans le subventionnement public, par exemple pour les salaires de professeurs de musique, comme à l'APCJM. Elle insiste sur le fait que la Loterie romande ou la Fondation meyrinoise du Casino ne couvrent pas les frais fixes dont les salaires des associations qu'elles subventionnent, à moins que ceux-ci s'inscrivent dans des projets nouveaux. Cette pratique met les associations en difficulté. Après une longue explication sur la situation de MR1, la conseillère administrative fait remarquer que la suppression de la subvention à MR1 permet d'augmenter la subvention au Salto sans impacter le budget global.*

*Le Président abrège le débat qui s'éternise et suggère de reprendre ce sujet en commission et d'élargir la question sur les méthodes de subventionnement de sociétés, associations et divers.*

*Un commissaire PLR demande, nature 363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers, compte Subvention FASE, si l'augmentation de CHF 225'490.- suit l'engagement de nouveaux moniteurs et animateurs. Mme Favre de Oliveira répond qu'en 2018, les nouveaux postes ont coûté CHF 79'600.-. Leur déploiement sur douze mois en 2019 augmente ce montant. Pour compléter cette réponse, Mme Leuenberger précise que la FASE a abandonné sa méthode "historique" de répartition. Aujourd'hui, les nouveaux engagements sont entièrement à la charge de la Commune pour la première année, puis la FASE entre en jeu. La répartition dépend du taux d'allophones, de jeunes, etc. dans la commune. Il y a donc une augmentation de la subvention communale sur l'ensemble des lieux FASE de la commune (Maison Vaudagne, Transit, Jardin Robinson et Undertown).*

*34.202601 Scouts – Laiterie Mategnin: sachant que les Scouts vont déménager aux Vergers, un commissaire PLR demande ce que deviendra la laiterie de Mategnin. Le Président répond qu'elle sera mise à disposition des habitants qui pourront y louer des salles pour leurs événements (fêtes d'anniversaire, etc.).*

*Nature 313 Prestations de services et honoraires, compte Frais télécommunication: le montant "prend l'ascenseur" avec une augmentation de 108%, constate un commissaire. Mme Leuenberger répond que le regroupement d'activités au Gilbert Centre demande de prévoir une ligne de télécommunication supplémentaire. Mme Favre de Oliveira confirme que les tarifs ont été revus, et rappelle que les télécommunications de la mairie se font en VoIP. Mais les locaux au Gilbert Centre, qui sont loués, ne sont pas connectés à cette technologie. La Commune n'y a donc pas la même marge de manœuvre que dans ses propres locaux.*

*34.205003 Meyrin les bains 301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation: un commissaire PLR demande qu'on lui rappelle les motivations du Conseil administratif en lien avec l'engagement d'un cuisinier professionnel pour Meyrin-les-Bains. Mme Leuenberger répond que l'activité de ce restaurateur est demandée cette année pour la troisième fois consécutive. La Commune cherche à assurer une prestation d'hygiène et de sécurité alimentaire ainsi qu'une gestion professionnelle des ressources. Le restaurateur accompagnera également les associations qui animent les soirées de Meyrin-les-Bains. L'absence de cette ressource pourrait compromettre l'organisation des repas de midi.*

*Un commissaire PLR demande si les CHF 38'000.- budgétés à la nature 313 Prestations de services et honoraires concernent les démarches participatives hors Cœur de Cité. Mme Favre de Oliveira répond que dans cette fonction, CHF 38'000.- concernent les Vergers. Mme Leuenberger répond qu'il s'agit de poursuivre la démarche de participation citoyenne aux Vergers, avec un budget qui existe sauf erreur depuis 2017. Ce budget de CHF 40'000.- était autrefois voté par voie de délibération, et s'inscrivait dans un financement tripartite Commune-propriétaires privés-coopératives d'habitation. Mme Leuenberger affirme que cela se terminera avec la livraison finale du quartier, idéalement fin 2019, afin d'accompagner les habitants dans l'appropriation du quartier par la création de divers projets, comme il a été vu en commission quartier des Vergers ad hoc. On pense notamment au projet d'agriculture urbaine, du Supermarché participatif paysan (SPP), du pôle santé, etc. Il lui est fait remarquer que le commentaire visible à la nature 310 précise qu'"en principe la contribution de CHF 40'000.- au budget participatif Vergers prend fin en 2018. Impossible aujourd'hui de savoir s'il*

y aura une suite en 2019-2020". Mme Favre de Oliveira précise que ce budget se trouve à la nature 310 et 313 pour un total de CHF 40'000.-. Ce budget est maintenu pour 2019, la suite des Vergers n'étant pas connue. Si ces démarches devaient ne pas se poursuivre, ce budget de CHF 40'000.- ne serait bien entendu pas dépensé.

Mme Leuenberger informe que les coopératives ont confirmé leur engagement, Elle répète que ce montant de participation – et non de subvention – ne doit pas obligatoirement être dépensé. D'ailleurs, les exercices précédents ont fini sur un non-dépensé. Aujourd'hui, la démarche se poursuit avec un travail important autour de la gouvernance du quartier.

53.500000 Prestations de vieillesse, nature 363 Subventions à des collectivités et à des tiers, compte Subvention à des organisations privées à but non lucratif: quelles sont associations concernées par les "dons accordés à des associations"? Le Président lit dans le commentaire qu'il s'agit de l'association des bénévoles de Meyrin pour CHF 15'000.-, et d'autres associations en relation avec les aînés pour CHF 6'000.-. L'identité de ces dernières sera connue lors de l'examen des comptes.

Un commissaire PLR a fait pour l'ensemble des EVE une rapide addition des comptes Télécommunication de la nature 313 Prestations de services et honoraires, et obtient un total d'environ CHF 8'000.-. Il ne comprend pas pourquoi cette dépense est si importante dans ces locaux communaux, qui ne sont pas loués comme ceux de la Maison citoyenne. Mme Leuenberger répond qu'elle ne connaît pas le détail des contrats de téléphonie en vigueur.

Suite étude du document de travail 8F/3N (séance du 30 octobre, 2<sup>ème</sup> partie)

Un conseiller municipal PLR observe une diminution assez généralisée des recettes d'écolage pour les EVE. Il demande comment le Conseil administratif pense pallier ce manque à gagner. Mme Leuenberger trouve indispensable de maintenir une prestation d'accueil des enfants, au risque dans le cas contraire de péjorer encore la situation de ces familles. Le commissaire attendait plutôt une solution comme la requalification du barème. Mme Leuenberger répond que la grille des tarifs a été révisée à la hausse en 2015. La seule solution qui s'offre aujourd'hui est d'augmenter les barèmes qui touchent les plus hauts revenus.

62.901000 Cartes journalières CFF 424 Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services – Ventes de billets et abonnements (CHF 220'000.-, soit +13%) : vente de 5'500 cartes (moyenne des trois dernières années) à CHF 40.-/carte. Cette hausse du tarif a été proposée en commission administration générale élargie le 12 octobre: Mme Favre de Oliveira répondant à une question sur le prix des cartes CFF évoque le commentaire de la nature 310 Charges de matériel et de marchandises, où le prix de seize cartes est indiqué à CHF 224'000.- TTC. Le montant indiqué dans cette rubrique est hors TVA (CHF 207'408.-). Le Président comprend que la question est de savoir pourquoi le prix de vente n'a pas été augmenté de façon à ce que les coûts d'achat soient couverts (CHF 224'000.-/an). Mme Favre de Oliveira répond que les charges et recettes sont ici indiqués hors TVA. Le Président en déduit qu'il aurait fallu augmenter moins pour arriver aux charges de CHF 207'408.-.

73.010000 Gestion des déchets (entreprise communale), 425 Recette sur ventes: une conseillère souhaiterait qu'une commission soit convoquée pour recevoir des

*explications sur le fonctionnement et la gestion des écopoints, déchets, taxes, etc., qui lui paraissent très obscurs. Il lui semble qu'il y a beaucoup d'écopoints, et que ceux-ci coûtent en exploitation et entretien. M. Devaud se lance dans de grandes explications dont il a le secret. Il aura la gentillesse de les répéter parce que le président de la commission de l'environnement confirme son intention de la convoquer au début 2019.*

*Malgré cette perspective, un commissaire insiste et comprend que le verre ne rapporte rien et que les CHF 105'000.- de recettes proviennent en grande partie de la vente de papier. Ce qui offre une nouvelle occasion à M. Devaud pour évoquer aussi le PET, l'aluminium, le fer blanc. Il rappelle que la loi du marché décide de ces recettes. Le commissaire PLR revient au verre en signalant que c'est une entreprise française qui évacue le verre en France. Elle touche des subsides français en échange. M. Devaud ne sait pas si des subsides sont versés en France, mais il confirme que c'est une entreprise française qui a accepté de débarrasser le verre pour le redistribuer à des brasseries de bière. La Commune n'a pas trouvé en Suisse de société intéressée à ce créneau.*

*76.101000 Mobilité douce, nature 316 Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation, compte Location de véhicules: comment sont dépensés les CHF 60'000.- budgétisés? Le Président répond qu'il s'agit d'un abonnement au système Mobility et de location de vélos. Le commissaire PLR fait remarquer qu'on est alors dans la mobilité "dure". Le Président explique que ces véhicules sont partagés. Le conseiller demande si l'on a le nombre de locations Mobility par année. Mme Favre de Oliveira répond après séance qu'en 2017 le compte totalisait des charges de CHF 30'657.- et CHF 34'957.- en 2016.*

*91.000000 Impôts communaux généraux: Mme Favre de Oliveira fait remarquer qu'avec MCH2, les lignes liées à la fiscalité ont beaucoup augmenté en nombre. Les rentrées fiscales pour les personnes physiques (PP) et les personnes morales (PM) augmentent donc de CHF 2'646'540.-, soit 3%.*

*Un commissaire PLR observe un "petit million timide" de rentrées fiscales supplémentaires pour 2019, alors que 2'500 personnes vivent désormais aux Vergers. Il comprend que les prévisions de hausse évoquées par Mme Favre de Oliveira sont reprises du Canton sans modification. Mme Favre de Oliveira répond qu'au budget 2018, le Conseil administratif a majoré de CHF 8'800'000.- les estimations de l'Etat, au vu des excédents récurrents des exercices précédents et de la croissance démographique. Les nouvelles estimations cantonales n'atteignant pas encore celle du Conseil administratif, celui-ci a jugé plus prudent d'attendre les comptes 2018 avant de produire une estimation à la hausse. Elle précise qu'il est extrêmement difficile d'estimer correctement les rentrées fiscales dans un contexte de secret fiscal, où le Canton ne tient également pas compte des nouveaux quartiers d'une commune. C'est à la Commune d'adapter les prévisions selon son jugement.*

*91.010000 Impôts spéciaux 403 Impôts sur la possession et sur la dépense - Impôts sur les chiens (CHF 50'000.-, nouveau compte) : réintroduction de cet impôt. Estimation basée sur 2012. Détail du barème dans le commentaire.*

*Un conseiller municipal PLR aimerait savoir ce qui motive le Conseil administratif à réintroduire cet impôt supprimé par la résolution 2012-02a votée au Conseil municipal du 9 octobre 2012, comme cela a été rappelé lors de la présentation du PB19. Mme Leuenberger explique que dans sa démarche d'équilibrage des*

*charges et recettes du budget, le Conseil administratif a en effet cherché des recettes supplémentaires. Cet impôt est une application du principe de gestion publique du pollueur-payeur. Le Président ne souhaite pas qu'on se livre ce soir à un débat politique. Un commissaire PLR s'étonne que les recettes soient recherchées en faisant du "mange petit", comme avec cette taxe sur les chiens, alors qu'on oublie des choses plus évidentes. Il fait remarquer que Meyrin doit être la seule commune à offrir par exemple le café à ses employés. En tous les cas, il n'a jamais vu cela en entreprise, et comprend que des employés du secteur privé puissent être choqués. Le Président ne souhaite pas poursuivre ce débat, il demande de reprendre l'exposé. Dont acte.*

*93.000000 Péréquation financière et compensation des charges 362 Péréquation financière et compensation des charges: un commissaire PLR se réjouit de cette diminution de CHF 972'956.- et demande si elle correspond aux 60 nouvelles places de crèche ouvertes dans les dernières années. Mme Favre de Oliveira confirme. Elle précise que la diminution sera encore plus importante quand toutes les nouvelles places de crèche auront été intégrées dans le calcul.*

*Le Président félicite l'administration pour la présentation de ce budget, dont l'examen des lignes est maintenant terminé. Il propose d'aborder les délibérations à préavis en lien avec ce budget."*

Faisant suite à la demande de **M. Tremblet** durant la lecture du rapport, **Mme Girardet** indique qu'elle poursuivra après la pause.

[Applaudissements.]

[Pause de 20h45 à 21h35.]

[Mme Lüthi est présente pour cette seconde partie de soirée.]

**Mme Girardet** reprend la lecture du rapport de commission en abordant les délibérations liées au budget:

"7. Délibération D-2018-25 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'766'085.- pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2019 du patrimoine administratif et financier"

Séance du 30 octobre, 2<sup>ème</sup> partie (suite)

*Mme Favre de Oliveira rappelle l'exposé des motifs.*

*Le Conseil administratif a décidé, dans l'optique de "trouver des économies", d'activer en investissements toute dépense à caractère d'investissements et en général supérieure à CHF 5'000.- l'unité.*

*Mme Favre de Oliveira reprend l'ensemble des commentaires liés à ces dépenses auparavant intégrées au budget de fonctionnement, et qui pour des raisons pratiques ont été classées par services. Vous trouvez tous les points passés en revue dans l'annexe de la délibération sous "Récapitulatif des coûts".*

*Au fur et à mesure de la lecture de ce document, les commissaires posent des questions.*

*Le montant très modeste pour l'école de Bellavista II suffira-t-il pour "refaire des classes"? M. Devaud répond que les classes génèrent un "circuit de rénovation*

*perpétuel" qui se poursuit d'année en année dans les diverses écoles. Ce sont les concierges qui avertissent des besoins.*

*Le changement de la moquette de la salle du Conseil municipal (CHF 22'000,-) est-il indispensable? M. Devaud répond que la moquette donne des signes d'usure, même si son aspect peut paraître correct. La recommandation a été faite par des spécialistes, et il l'a suivie.*

*Un commissaire s'étonne des prix affichés pour les éléments à école De-Livron, notamment des rideaux à CHF 24'750.-. M. Devaud répond qu'il s'agit des rideaux de l'aula, qui sont visiblement désuets. Cette école existe depuis plus de 40 ans, et ces rideaux n'ont été changés qu'une fois.*

*Est-ce que le dispositif de serrures électroniques visé pour l'école De-Livron (CHF 90'000.-) est le même que dans tous les bâtiments communaux? M. Devaud répond que dans ce cas également, les bâtiments communaux sont progressivement équipés de ces clés, qui sont chères en effet, mais qui permettent de mettre hors service une clé perdue sans avoir à remplacer l'ensemble des serrures, un processus très onéreux. Le remplacement touchera bientôt à son terme.*

*Suite des questions (séance du mardi 6 novembre, 1<sup>ère</sup> partie)*

*Pourquoi les travaux liés à l'arrosage automatique prévus au Jardin botanique alpin n'ont pas été faits durant la réhabilitation du lieu? M. Devaud répond que l'un des bassins d'alimentation de l'arrosage présente une fuite qu'il importe de réparer rapidement. Cet élément n'avait pas été observé lors du dépôt de la délibération.*

*A quoi correspond la réfection partielle de la toiture dans la rubrique Routes communales? Mme Favre de Oliveira répond que la comptabilité du bâtiment du CVH est partagée entre les rubriques comptables liées aux routes et celles liées aux espaces verts.*

*Les investissements envisagés au centre sportif de Maisonnex sis sur terrain propriété de la Confédération sont-ils justifiés? M. Devaud répond que le droit de superficie dont bénéficie la Commune pour le centre se terminera en 2022, et les investissements importants à consentir aujourd'hui l'ont poussé à demander au CERN une prolongation de 20 ans de ce droit sur terrain fédéral afin de pouvoir amortir les 2 millions que la Commune engage. Elle l'a obtenue à la condition que la restitution de l'espace se fasse dans un intervalle de deux ans. Une ligne devra également être introduite dans le plan des investissements pour créer un centre sportif ailleurs sur la commune, ce qui au vu de la rareté des terrains constructifs disponibles, nécessitera de déclasser du terrain agricole.*

*Quelle est la durée d'amortissement pour les investissements présentés ici? Mme Favre de Oliveira répond que les règles MCH2 sont strictes et prévoient dix, 30 ou 40 annuités pour les entretiens – dans les cas abordés ce sera dix ans, et huit ans pour le mobilier. Les amortissements sont inscrits au budget 2019. L'amortissement total du bien est prévu sur ces durées.*

*En l'absence d'autres questions, le Président propose à la commission des finances de préavisier la délibération n° 2018-25 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'766'085.- pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2019 du patrimoine administratif et financier.*

*Elle est acceptée par 8 oui (2 PS, 2 Verts, 2 PDC, 2 MCG), et 3 abstentions (2 PLR, 1 UDC)*

*8. Délibération D 2018-22 destinée à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'324'400.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises*

*L'exposé de Mme Favre de Oliveira comblera l'absence d'"exposé des motifs" qui réglementairement devrait accompagner toute délibération.*

*Le Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) créé en 2017 a une dotation annuelle de 25 millions, dont deux millions sont financés par le Canton, et 23 millions par les communes, selon une formule calculée par l'Etat. Les contributions communales sont considérées comme des investissements et doivent donc être autorisées par voie de délibération. Elles sont amorties sur 30 ans. La durée de vie du FIDU est fixée à 20 ans mais une réserve est constituée en cas de prolongement.*

*Le FIDU octroie deux types de financement. Le premier est un financement forfaitaire annuel de CHF 7'000.- par nouveau logement construit. La Commune choisit l'affectation de ces fonds dans une délibération de son choix, en prenant garde à choisir un bâtiment non subventionné car les subventions pourraient être réduites en raison d'un versement du FIDU. Le montant reçu en 2017 a été affecté à l'école des Vergers.*

*Le second type de financement du FIDU vise les infrastructures publiques liées aux nouveaux logements, soit CHF 50.-/m2 pour tous les espaces publics non finançables par le Fonds intercommunal d'équipement (FIE), qui a remplacé la taxe d'équipement. Dans le cas d'une nouvelle école, le FIDU octroie CHF 700'000.- par nouvelle classe. Dans le cas d'une extension, la subvention est réduite à CHF 350'000.-. En raison du succès du FIDU, toute subvention supérieure à CHF 200'000.- est désormais étalée sur dix ans.*

*A Meyrin, la première délibération relative au FIDU a été votée en 2016 pour le budget 2017 (CHF 1'260'000.-), la seconde en 2017 pour le budget 2018 (CHF 1'382'000.-). La présente délibération, proposée pour le budget 2019, s'élève à CHF 1'324'000.-.*

*Les montants reçus du FIDU ont visé les nouveaux logements aux Vergers (CHF 2'569'000.- en 2017), l'école des Vergers (CHF 7'840'000.-, dont CHF 2'600'000.- ont été versés fin 2017, et CHF 5'200'000.- seront versés sur neuf ans), le lac des Vernes (CHF 278'620.- sur dix ans). Un versement est aussi prévu pour les aménagements extérieurs aux Vergers, après que la subvention du FIE aura été calculée.*

*En résumé, le FIDU a participé à ce jour à hauteur de CHF 10'687'620.- au développement urbain de Meyrin et la Commune aura, après le vote de la présente délibération, participé à la dotation du FIDU à hauteur de CHF 3'967'100.-.*

*Le Président soumet la délibération n° 2018-22 relative au FIDU au préavis de la commission des finances.*

*Elle est acceptée à l'unanimité (2 PS, 2 Verts, 2 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG).*

9. Délibération D 2018-23 relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019

Mme Favre de Oliveira indique qu'en principe il n'est pas nécessaire de revoter cette délibération, mais qu'il est préférable de le faire de toute façon en précisant que le montant minimum reste stable afin de ne pas devoir y revenir en cas de changement. Ce montant est donc de CHF 30.- pour 2019.

Suivent les questions des commissaires.

Que signifie un "montant minimum" de la taxe professionnelle (TP)? Mme Favre de Oliveira répond que toute société générant un revenu bas doit payer une taxe de CHF 30.- minimum. Ces petites sociétés sont assez nombreuses. Le montant total de cette taxe inscrit au PB19 à 13 millions, le plus important après celui de la ville de Genève.

Quelles sont les perspectives d'avenir de la TP? M. Devaud répond que sa suppression est évoquée depuis cinq ou six ans. Durant l'élaboration d'une nouvelle fiscalité des entreprises, cette suppression a été mise en suspens.

Les projections des revenus de cette taxe sont-elles transmises par le Canton par la Commune? M. Devaud répond que c'est l'administration communale, qui a la mission d'enrôler et taxer les entreprises. C'est elle qui élabore ces projections.

Il n'y a plus de questions. Le Président soumet au préavis de la commission des finances la délibération n° 2018-23 relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019.

Elle est acceptée à l'unanimité (2 PS, 2 Verts, 2 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG).

10. Délibération D 2018-24 relative aux indemnités allouées en 2019 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux

Mme Favre de Oliveira indique que les indemnités, comme présentées dans le document de présentation, sont de CHF 328'174.- au total pour le Conseil administratif (p. 23 du document), et de CHF 292'303.- au total pour le Conseil municipal (p. 22).

Un commissaire PLR observe une augmentation de CHF 7'784.- du revenu déterminant du Conseil administratif, qui a été expliqué durant la présentation par une adaptation à la vie chère. Il demande comment est établi ce calcul. Mme Favre de Oliveira s'est en effet interrogée sur cette augmentation de 2.2%, sachant que l'adaptation à la vie chère appliquée au budget est à 1.1% pour tous les collaborateurs. Après examen, il apparaît que l'adaptation à la vie chère sur le budget 2018 a été appliquée à 0.5%, alors qu'en réalité elle était de 1.1%. Pour cette raison, l'écart entre ce projet de budget et le budget de 2018 est de 2.2%, qui est bien visible pour le Conseil administratif, au sein duquel il n'y a pas de mouvement.

Mme Favre de Oliveira ajoute qu'elle corrigera dans la délibération finale le point 3 du "décide" comme suit : "011.3004 Indemnités aux conseillers municipaux". Mais je n'ai pas vu cette correction.

Un commissaire qui n'a pas ménagé sa peine, ni celle de la verbaliste, ni la mienne demande si les jetons de présence ont aussi été adaptés à la vie chère à hauteur de 1.1%. Le Président pense que non. Le conseiller municipal PLR précise qu'il plaisantait!

*Personne d'autre ne demandant la parole, le Président soumet au préavis de la commission des finances la délibération n° 2018-24 relative aux indemnités allouées en 2019 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux*

*Elle est acceptée à l'unanimité (2 PS, 2 Verts, 2 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG).*

*11. Délibération D 2018-21 relative au budget de fonctionnement annuel 2019, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter*

*Mme Favre de Oliveira souhaite présenter les modifications apportées au projet de budget sur la base d'un examen préliminaire des comptes 2018.*

*L'ensemble de ces modifications entraînent une augmentation de charges de CHF 12'875.-. Le montant arrondi correspondant à 0.7% du budget total alloué à la coopération au développement qui augmente ainsi de CHF 1'100.-. Le résultat du budget total est ainsi ramené de CHF 33'896.- à CHF 19'921.-.*

*En l'absence de questions, le Président prie Mme Favre de Oliveira de poursuivre.*

*Mme Favre de Oliveira lit maintenant le texte de la délibération n° 2018-21 tel qu'il a été modifié en cours d'examen.*

*Le "décide" est modifié comme suit :*

*"1. d'approuver le budget de fonctionnement 2019 pour un montant de CHF 118'125'815.- (dont à déduire les imputations internes de CHF 96'000.-, soit net CHF 118'029'815.-) aux charges et de CHF 118'145'736.- (dont à déduire les imputations internes de CHF 96'000.-, soit net CHF 118'049'736.-) aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 19'921.- ;*

*2. cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 19'921.- et résultat extraordinaire de CHF 0.-, [...]*

*5. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2019 jusqu'à concurrence de CHF 14'211'537.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif,".*

*La délibération 2018-21a corrigée vous a été distribuée avec la convocation au Conseil municipal de ce soir. Elle est encore sujette à modifications en fonction de la prise en compte des amendements votés.*

*En l'absence de questions, le Président soumet au préavis de la commission des finances la délibération n° 2018-21 relative au budget de fonctionnement annuel 2019, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.*

*Elle est acceptée par 4 oui (2 PS, 2 Verts), et 7 abstentions (2 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG).*

*Le Président annonce la suite de l'agenda et fixe rendez-vous à la commission des finances le 8 novembre pour préparer et annoncer les amendements.*

*Le chef de groupe du PLR tient à "livrer son désespoir" devant ces changements de planification de très court terme. Le Président espère que les groupes auront tout de même la possibilité de produire leur travail, sachant aussi que le caucus des finances est prévu de longue date. Le planning actuel est celui prévu par la commission de liaison. Il lui est répliqué que la séance de dépôt des amendements laissait une semaine entre le caucus des finances du 7 novembre et cette séance et cette séance du 14 novembre. Réduire l'intervalle dans une*

telle mesure "ne se fait pas", car "nous sommes des gens qui aiment faire les choses bien, et pas dans la précipitation", même si tout le monde fait des erreurs, mais "l'on fera avec".

12. Présentation des amendements (séance du 8 novembre 2018 de la commission des finances)

L'objectif de cette séance est de permettre aux groupes de présenter les amendements au PB19.

Amendement 1 (PS) : Jetons de présence du Conseil municipal et commissions

Un commissaire présente au nom des socialistes un amendement afin que les jetons de présence des commissions élargies ne soient versés qu'aux membres de la commission stricto sensu. Il souhaiterait que Meyrin adopte cette pratique déjà en cours au sein d'autres communes comme à Onex. Il indique qu'en 2017, les conseillers municipaux se sont réunis 40 fois en commission élargie, pour un coût de CHF 153'000.-. En 2018, les 24 séances de commission élargie organisées jusqu'à ce jour ont coûté CHF 91'800.- Les autres commissaires participeraient alors sur une base volontaire. Meyrin dépense plus de 50% de son budget alloué aux commissions en séances de commission élargies. Une séance de 90 minutes en séance "élargie" coûte aujourd'hui CHF 3'825.- contre CHF 1'462.50 pour une séance "simple". Il a calculé que la moyenne de l'économie par année est de CHF 75'600.-. Soit pratiquement le quart du montant total des jetons de présence inscrit au PB19.

Ainsi, le PS propose de diminuer le compte 01.100000.300 Jetons de présence du Conseil municipal et commissions, ramenant le montant budgété pour 2019 de CHF 278'000.- à CHF 202'400.-

Ces chiffres doivent être encore vérifiés puisque la délibération n° 2018-24a fixe les indemnités allouées au Conseil municipal à CHF 292'303,- (avec l'AVS, etc.).

Que l'administration "fasse comme bon lui semble", s'exclame le chef de groupe socialiste, en précisant qu'il n'a pas calculé d'autres réductions associées, comme les frais de bouche, etc. Au moment où on doit se serrer la ceinture, il estime qu'il faut montrer l'exemple.

Un doute s'installe sur la conformité avec le Règlement du Conseil municipal, mais après quelques recherches, M. Solai confirme que le règlement n'aurait pas à être modifié. La séance de commission élargie n'y est en effet pas référencée. L'art. 97 précise simplement que le Conseil municipal fixe, dans le cadre du budget, le montant annuel des indemnités pour les séances du Conseil municipal et de commissions. Le changement ne concerne donc que la pratique.

Amendement 2 (PLR) : Achat cadeaux

Le PLR souhaite réintroduire le budget 2018 pour les cadeaux de mariage offerts par la Commune, en rajoutant la charge de CHF 4'000.- qui en a été retirée du PB19, au motif d'un changement de marque des stylos offerts. Le PLR trouve en effet illogique de se fournir auprès d'un fournisseur allemand alors que la marque Caran d'Ache, basée à Genève, offrirait aux jeunes mariés un ancrage local plus significatif.

M. Devaud répond que depuis quelques années les stylos offerts ne sont en effet plus achetés auprès de Caran d'Ache. Le prix des stylos Caran d'Ache est

beaucoup plus élevé que les stylos Parker offerts actuellement, et le budget demandé de CHF 14'000.- n'y suffirait pas. Personnellement, il ne voit pas d'inconvénient à changer de stylos, et il fait volontiers rechercher les coûts associés à la première gamme de ces fournitures, dont il ne croit cependant pas qu'elle offrirait l'ancrage local. L'important, croit-il, est que les jeunes mariés conservent le stylo avec lequel ils ont signé leur contrat de mariage.

Le Président fait remarquer que le commentaire associé à ce compte pour le budget 2018 précisait qu'un nouveau modèle Caran d'Ache avait été introduit. Il comprend que l'amendement cherche à s'assurer que cette marque sera conservée.

Le chef de groupe PLR indique en effet que l'objectif est d'autoriser une dépense supplémentaire, ou plutôt, refuser une réduction de dépenses, pour permettre un gain symbolique.

Amendement 3 (Verts) : Ventes de billets et abonnements

Une commissaire indique que les Verts proposent de maintenir le prix de la Flexicard à son niveau actuel de CHF 38.-, et de ramener les recettes prévues dans le projet de budget 2019 (CHF 220'000.-) au niveau des comptes 2017 (CHF 207'170.-), soit une diminution de recettes de CHF 12'830.-.

On s'attend aussi à des meilleures recettes en raison d'un accès facilité à la vente via le site internet communal et de l'augmentation de la population, et donc qu'il est inutile d'augmenter le prix unitaire de la Flexicard.

Mme Favre de Oliveira fait remarquer que le montant des comptes 2017 était plus élevé que d'autres exercices car les transitoires n'ont pas été faits en 2017. L'estimation faite pour 2019 prend cet élément en compte, et apparaît plus juste. L'écart de recettes entre les deux prix unitaires correspond à CHF 25'000.-.

Toutefois les Verts souhaitent maintenir cet amendement, au vu des explications fournies. Ces cartes rencontrent un bon succès puisque 90% des Flexicard ont été consommées en 2017.

Le Président précise que seize cartes sont mises à disposition du public.

Amendement 4 (Verts) : Délibération D 2018-25 changement de la moquette dans la salle Conseil municipal (CHF 22'500.-)

Les Verts demandent que cet investissement soit supprimé de la délibération. Ils estiment que ces travaux ne sont pas une priorité dans les deux ans à venir, sachant aussi que la salle du Conseil municipal devra bientôt être réaménagée pour accueillir 35 conseillers municipaux. Ce changement de moquette, qui à première vue apparaît "dans un état plus que satisfaisant", n'est donc pas d'actualité.

Le Président demande si d'autres amendements sont annoncés.

Un commissaire PDC demande au Conseil administratif si, au vu des travaux prévus au Forum Meyrin, il ne serait pas judicieux de reporter l'évolution de CDD à CDI du poste de responsable de projet architecte pour le service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie.

Il souhaite également savoir si l'augmentation du taux d'activité du responsable accueil du public et catering en loge au Théâtre Forum Meyrin (TFM) est aussi urgente dans ce contexte.

*Mme Leuenberger répond que c'est un complément de poste qui est prévu à l'accueil du TFM. Cette demande est présentée pour la deuxième ou troisième fois, ceci afin de réguler une situation chronique d'heures supplémentaires ouvrées par cette personne. Les travaux projetés ne se feront pas dans l'immédiat, et concerneront, le temps venu, l'ensemble des personnes actives dans le périmètre du Cœur de Cité. Dans l'immédiat, ce complément de poste est indépendant des travaux.*

*Le PLR confirme que d'autres amendements sont en préparation mais que, faute de temps, ils n'ont pas pu être rédigés pour cette séance. Les amendements seront envoyés aux chefs de groupes et à l'administration avant la séance plénière.*

*La séance aurait pu se terminer avec cette réplique, mais le chef de groupe socialiste invective le commissaire PDC qui a eu le malheur de poser une question sur les RH. Il trouve "absolument regrettable" qu'après sept séances de commission élargie dédiées à l'examen du projet de budget, des questions soient encore posées sur les postes RH.*

*Il n'en fallait pas plus pour relancer le chef de groupe PLR qui lui fait remarquer que les postes n'ont jamais été abordés durant l'examen du projet de budget, la position du Conseil administratif étant de d'inscrire au PB19 les postes qui avaient été refusés par le Conseil municipal au budget 2018. Il observe par ailleurs que le Conseil administratif demande la conversion en CDI de deux postes en CDD issus de délibérations liées au quartier des Vergers. Il demande si les CDD courent jusqu'en 2019, et si les "collaborateurs, apparemment de grande valeur" que le Conseil administratif souhaite maintenir en poste, ont signé un ou déjà plusieurs contrats de durée déterminée à ce jour.*

*Mme Favre de Oliveira fait remarquer que les postes cités ne sont en réalité pas liés aux Vergers, mais au service de l'urbanisme. Le poste d'architecte rénovations a été voté pour trois ans, et le Conseil administratif demande de le renouveler en CDI. Mme Favre de Oliveira confirme que son CDD court jusqu'en 2020.*

*Le PLR demande des précisions sur le poste d'animateur socio-culturel, pour lequel une conversion de CDD en CDI est demandée. Mme Leuenberger répond que ce poste concerne la démarche participative des Vergers, et échoira en 2019. Il n'est pas inclus dans la délibération citée plus haut. Mme Favre de Oliveira précise que dans ce cas il n'est légalement pas possible de renouveler ce poste, étant donné que le contrat l'a déjà été à deux reprises.*

*S'agissant du poste d'architecte rénovations, Mme Favre de Oliveira explique que le besoin est en CDI, car en lien avec la réorganisation du service. Il faut être conscient que les personnes engagées en CDD sont assez rapidement en recherche de travail, et pourraient quitter l'administration avant le terme de leur contrat. Elle précise que ce poste est aussi lié à la démarche de rénovations EPIQR à l'échelle des bâtiments communaux.*

*La cheffe de groupe MCG annonce que son groupe présentera trois amendements en plénière. Ils seront transmis dans la mesure du possible avant les caucus du 15 novembre.*

*Au terme des débats, je tenais à émettre deux regrets concernant le nouveau mode d'examen du projet de budget. Je parle ici en mon nom J'ai regretté que les chefs de services n'aient pas pu participer à la présentation de leurs services respectifs et que les nouveaux postes RH n'aient pas fait l'objet d'une présentation détaillée et commentée par le Conseil administratif.*

*Le Président apprécie pour sa part la présentation des budgets par le Conseil administratif, et non par les chefs de service, puisque ce projet de budget est celui du Conseil administratif. Il trouve aussi que l'on va encore trop dans le détail. A son avis on devrait réfléchir à une manière de "s'élever" encore un peu et aborder le budget de manière "plus politique", et cesser de prendre des décisions à l'échelle de quelques milliers de francs par voie d'amendements.*

*Le chef de groupe PLR estime que chacun a une idée particulière de son rôle de conseiller municipal et de la qualité du travail qu'il doit fournir.*

*Pour ma part, j'estime avoir rendu compte de nos débats avec le maximum d'objectivité. J'ai résumé les plus de 125 pages de procès-verbaux des dix heures de commissions, et 270 pages de chiffres pour cinq projets de délibérations.*

*Je remercie chacun pour les efforts consentis afin que nos séances se déroulent dans un climat privilégiant la courtoisie et le respect.*

*Je vous remercie, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, pour votre respectueuse attention."*

[Applaudissements.]

[Arrivée de M. Squillaci à 22h.]

**Le Président** remercie Mme Girardet pour ce rapport "fort détaillé et très bien étayé". Il ouvre le débat.

**M. Amato** remercie Mme Girardet de son bon rapport. Il est toutefois surpris que la couleur politique des commissaires qui sont intervenus ait été évoquée. Ce n'est pas habituel dans ce Conseil municipal, et l'omission des noms et couleurs politiques des intervenants avait été décidée suite à une discussion sur ce sujet il y a de cela plusieurs années. Par ailleurs, il souhaiterait qu'une commission de liaison soit convoquée pour traiter la nécessité et l'intérêt de lire "ces rapports" en plénière. Ce soir, l'exercice a duré presque une heure et demie. Dans les autres conseils municipaux ou au Grand Conseil, ces rapports ne sont pas lus en plénière, ou alors résumés. Cela permettrait de gagner du temps, et de l'argent, et d'alléger les débats.

**Le Président** rappelle qu'il avait été décidé de tester cette manière de procéder, qui demande que le rapport soit au préalable envoyé au Bureau pour transmission aux conseillers municipaux avec les autres documents de travail. La réactivation de cette manière de faire pourrait en effet être discutée.

**M. Tremblat** déroule la liste des 21 amendements déposés à ce stade, dans l'ordre dans lequel ils seront traités:

<u>N°</u>	<u>Déposé par:</u>	<u>Sujet (service)</u>
1	PS	Jetons de présence (Conseil municipal)

2	PLR	Cadeaux de mariage
3	UDC/Gaetanino	Responsable restauration
4	UDC/Gaetanino	Auxiliaire sur appel (culture)
5	PLR/Gaetanino	Responsable de projet (urbanisme)
6	PLR/Gaetanino	Assistant communication (secrétariat général)
7	UDC	Assistant administratif (secrétariat général)
8	PLR	Responsable de projet (dév. social et emploi)
9	MCG	Animateur socio-culturel (dév. social et emploi)
10	PLR	Location de matériel et équipement
11	PLR	Honoraires restauration démarches participatives
12	PLR	Adaptation vie chère (Conseil administratif)
13	PLR	Mandat achats durables
14	PLR	Imprimés communication et relations publiques
15	Verts	Cartes Flexicard
16	MCG	Impôt sur les chiens
17	Verts	Changement moquette salle Conseil municipal
18	Gaetanino	Sortie de législature
19	Gaetanino	Subvention Association des sénateurs
20	Gaetanino	Responsable accueil publics TFM
21	Gaetanino	Taux des centimes additionnels

**M. Tremblet** annonce que les amendements seront traités les uns après les autres. Il espère que d'autres amendements ne seront pas déposés durant la séance. Si l'ordre du jour devait ne pas être traité dans son entier, la séance serait suspendue à 23h et reprendrait demain.

Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur la méthodologie proposée.

**M. Amato** demande si un amendement provoquant un budget déficitaire peut légalement être validé. Il croit se rappeler que c'est le cas seulement si l'amendement est assorti d'une proposition concrète pour rééquilibrer le budget.

**M. Tremblet** se tourne vers l'administration. **Mme Favre de Oliveira** répond que ce principe est juste en effet. **M. Tremblet** souligne qu'à l'exception de l'amendement sur les cadeaux de mariage, les quatorze premiers amendements, connus avant ce soir, ne concernent que des diminutions de dépenses. Les amendements n° 15 et 16 concernent des diminutions de recettes. Le n° 17 concerne une diminution de dépenses.

**M. Serrano** signale au Président que le PLR avait également déposé un amendement portant sur le remplacement de la moquette de la salle du Conseil municipal. Le texte est à disposition au besoin.

**M. Serrano** estime que l'impact potentiel de l'amendement présenté par M. Gaetanino, visant à l'augmentation du taux des centimes additionnels, est d'une importance telle qu'il devrait être traité en premier. **Le Président** prend note et consulte les autres groupes sur cette proposition. Tous les chefs de groupes se prononcent en faveur de cette option.

**Le Président** aborde le traitement des amendements.

*Amendement 21 (M. Gaetanino) : taux des centimes additionnels - augmentation d'un centime*

**M. Tremblet** cède la parole à M. Gaetanino pour présenter son amendement visant à augmenter le taux des centimes additionnels d'un centime, entraînant une recette supplémentaire de CHF 1'455'500.-.

**M. Gaetanino** dit qu'à titre personnel, il n'agrée pas la proposition de restriction budgétaire du Conseil administratif, qui provoque un blocage, voire une restriction des prestations à la population actuelle sur territoire communal et en partie encore à venir aux Vergers. Il regrette que le Conseil administratif ait d'abord accepté, puis renoncé, à accéder à sa demande de prendre connaissance des postes demandés par les chefs de service. Il regrette aussi de demander une solution aussi drastique que l'augmentation du taux des centimes additionnels, mais dans la situation actuelle, il ne voit pas d'autre solution pour combler les demandes des chefs de service et délivrer les prestations à la population meyrinoise présente et future.

Il lui semble que depuis plusieurs années, on recommande systématiquement une grande prudence budgétaire alors que les exercices terminent chaque année sur des boni. Il ne partage donc pas la décision du Conseil administratif, qui concourt à augmenter la pression sur les collaborateurs. Il demande le vote à l'appel nominal sur cet amendement.

**M. Tremblet** ouvre le débat sur cette proposition d'amendement.

**M. Fabre** trouve que pour attrayante que soit cette proposition dans un contexte de hausse constante des investissements, c'est une "très, très mauvaise proposition" d'aborder, en tant que conseiller municipal indépendant, une telle proposition si tard dans le processus sans l'avoir fait étudier au préalable par Mme Favre de Oliveira et le Conseil administratif, et sans l'avoir débattue en commission des finances. Par ailleurs, il ne comprend pas que M. Gaetanino lie cette augmentation du taux des centimes additionnels avec les postes demandés par les chefs de service, en même temps qu'il demande de supprimer cinq des postes demandés par le Conseil administratif. Il se demande d'ailleurs si M. Gaetanino ne souhaite pas en fait ajouter des postes dans le service où il est personnellement actif en tant que collaborateur! S'agissant des boni, l'augmentation demandée aurait pour effet de les accentuer, ce qui va aussi à l'encontre de ce que demande M. Gaetanino. Le groupe socialiste refusera cette proposition.

**M. Amato** annonce que les Verts adopteront la position du groupe socialiste. La proposition de M. Gaetanino se veut une panacée, mais il lui manque les propositions correspondantes qui permettrait d'envisager les manières de dépenser les recettes fiscales supplémentaires. Le choix du Conseil administratif de ne pas présenter tous les postes demandés par les chefs de service est compréhensible. Les Verts rejoignent ce dernier dans le "pari" qu'il s'est donné d'attendre les comptes 2018 pour déterminer s'il y a un boni ou non. Le cas échéant, le Conseil administratif pourra présenter en 2019 des nouvelles demandes de postes par voie de délibération. Si 2018 s'achève sur un déficit, dans ce cas la discussion sur l'augmentation du taux des centimes additionnels, aujourd'hui prématurée, pourra être ouverte en vue du budget 2020 par exemple. Il souligne que très peu d'amendement présentés ce soir visent à augmenter les

charges. On ne saurait simplement "pas quoi faire" d'un million et demi de recettes supplémentaires.

**M. Boccard** rejoint l'essentiel de la position développée par son préopinant. Il salue néanmoins la mise en balance par M. Gaetanino de l'augmentation du taux des centimes additionnels et des postes demandés par l'administration, comme un "coup de pied dans la fourmilière". Il rappelle par contre que si boni il y a eu pour l'exercice 2017, celui-ci a été compensé par un excédent de dépenses. De son avis, le budget "raisonnable et étudié" du Conseil administratif constitue une bonne base de travail, et il n'anticipe pas de grandes divergences par rapport au budget 2018.

**M. Tremblet** invite M. Gaetanino à répliquer.

**M. Gaetanino** dit être "un peu atterré" par les propos de M. Fabre. En tant qu'indépendant, il considère qu'il est élu par la population au même titre que les autres conseillers municipaux. Il a donc les mêmes droits et pouvoirs. Il demande quel serait alors le moment opportun de proposer une hausse du taux des centimes. **M. Tremblet** répond qu'il eût peut-être été plus opportun de présenter cet amendement lors de la séance de commission dévolue aux amendements. **M. Gaetanino** répond que renseignement pris auprès du secrétaire général, il appert que les indépendants n'ont pas accès aux séances de commission. Il souligne encore une fois qu'un conseiller municipal indépendant a les mêmes droits que les autres.

**M. Jimenay** reconnaît que la proposition de M. Gaetanino "ne manque pas de charme pour certaines oreilles". Il ne souhaite pas prolonger le débat et annonce simplement que le groupe PDC ne suivra pas cette demande.

**Mme Girardet** salue le courage de M. Gaetanino. Sa proposition, qui ne sera pas discutée ce soir, pourrait l'être à l'avenir, mais pour l'heure le groupe MCG ne votera pas cet amendement.

**Mme Hayes** voit la proposition de M. Gaetanino comme un "pavé jeté dans la mare", même si à cette heure tardive il paraît difficile de la discuter. Elle préfère repousser l'éventualité d'une augmentation du taux des centimes additionnels "à une autre fois".

[Rires.]

Tous les groupes s'étant exprimés, **M. Tremblet** demande si quelqu'un soutient la proposition de vote à l'appel nominal, ce qui n'est pas le cas.

L'amendement est mis aux voix et **refusé par 27 non, 1 oui et 1 abstention.**

**M. Tremblet** reprend la liste des amendements depuis le début.

*Amendement 1 (PS) : compte 01.100000.300 Autorités et commission (Jetons de présence du Conseil municipal et commissions) – réduction de charges CHF 75'600.-, nouveau montant budgété CHF 202'000.-*

**M. Fabre** remercie Mme Girardet, qui a très bien expliqué son amendement dans son rapport. Il argumente néanmoins sa proposition:

"Le but de cet amendement n'est pas de supprimer les commissions élargies, mais de ne rémunérer, avec des jetons de présence, que les onze commissaires de la commission principale. Par exemple, pour une commission des finances élargie, seuls les dix commissaires membres de la commission, le rapporteur, et le président toucheraient des jetons. Les autres sont invités mais leur présence est facultative en fonction de leur intérêt pour la matière. L'objectif est de réduire les jetons de présence lors des élargies, comme dans d'autres communes (Onex), et se mettre en conformité avec la LAC qui ne connaît pas la notion d'élargie.

Meyrin dépense plus de 50% de son budget commission en élargies – c'est considérable. En 2017, nous nous sommes réunis 40 fois en élargie et 23 fois en 2018. Pour un coût en 2017 de CHF 153'000.- à 33 alors qu'à onze ce coût aurait été ramené à CHF 58'000.-. Nous avons fait la moyenne entre 2017 et 2018 pour estimer la réduction au budget soit la somme de CHF 75'600.-. Cette diminution est simple à obtenir, sans aucun impact sur notre façon de travailler, sans aucun impact sur notre aptitude à prendre des décisions. Au contraire, je pense que cet amendement renforcerait les commissions spécialisées. La réduction de CHF 75'600.- ne tient pas compte du gain sur les frais de bouche ni la réduction du poste AVS.

Nous concevons tout à fait le besoin d'avoir des élargies sur des sujets d'information particuliers une à deux fois par an, mais alors autant le traiter comme le règlement de la LAC l'exige, en tant que Conseil municipal extraordinaire (les jetons de présence d'un Conseil municipal sont à CHF 45.- alors que ceux de commission sont à CHF 75.-). Nous vous invitons à nous suivre pour cet amendement et dans le cas contraire, au moins vous saurez combien cela coûte de procéder de la sorte."

**M. Tremblet** ouvre le débat.

**M. Boccard** souhaite intervenir en premier, pour admettre qu'il est "le grand responsable des élargies". [Rires.] Il a en effet contribué à convoquer maintes commissions élargies pour assurer une bonne information des conseillers municipaux, notamment dans les dossiers Vergers et Cœur de Cité. Aujourd'hui, il est difficile de trouver des personnes qui veulent siéger au Conseil municipal, et le versement de jetons de présence constitue une motivation additionnelle. Il entend que, peut-être, il faudrait réduire le nombre des convocations de commissions dans leur configuration élargie, mais il trouverait par contre aberrant que les commissions des finances ne s'adressent pas à la totalité des commissaires, en particulier dans le cadre de l'étude du budget. Le PLR ne soutiendra pas cet amendement – il considère que le versement des jetons de présence est "normal", et que le basculement en "bénévolat" contribuerait malheureusement à désintéresser une partie des conseillers municipaux de certains sujets qui mériteraient une commission élargie. De son point de vue, les finances et certains autres sujets d'importance nécessitent l'attention de commissions élargies. Pour sa part, il veillera toutefois à réduire le nombre de convocations de commissions élargies.

**M. Gaetanino** ne soutiendra pas cet amendement. Comme M. Fabre se livre ce soir "à un petit combat de boxe" avec lui, il exprimera une remarque à laquelle il avait initialement renoncé. Mais d'abord, deux considérations. En premier lieu, la commission qui est le plus souvent convoquée dans sa configuration élargie est celle des finances, où sont préparées les décisions les plus importantes du Conseil municipal. En second lieu, tout travail mérite salaire. M. Fabre aura le loisir de se prononcer sur d'autres amendements déposés par lui-même, qui permettraient des réductions de dépenses, comme la sortie de législature, qui est offerte aux conseillers municipaux sans travail en retour. Il s'interroge sur les motivations derrière la proposition de M. Fabre, et suppose que sa récente nomination au conseil d'administration de l'Aéroport international de Genève (AIG) lui apporte une manne suffisante, à savoir CHF 10'000.- de salaire et CHF 500.- par séance, qui rend le versement de jetons de présence moins important. Devant les rumeurs de désapprobation qui s'élèvent de l'assemblée, M. Gaetanino rappelle qu'il voulait s'abstenir de faire cette remarque, mais qu'il s'y sent malheureusement obligé suite à l'attaque personnelle de M. Fabre à son encontre.

**Mme Girardet** trouve agréable que l'atmosphère se détende en peu, et elle en remercie MM. Fabre et Gaetanino! Elle rejoint pour sa part la position de M. Boccard sur le "bénévolat" et rappelle que dans la perspective des prochaines élections législatives, il est important de maintenir intacte toute motivation d'engagement politique. Le débat sur les finances communales est "extrêmement important" et le Conseil municipal dans son ensemble doit pouvoir y participer. Le MCG refusera cet amendement.

**M. Jimenay** annonce que le PDC ne soutiendra pas cet amendement, qui créerait une inégalité de traitement entre les commissaires titulaires des commissions et les autres conseillers municipaux. Chacun fournit un effort de présence et d'étude, et cette inégalité n'a donc pas lieu d'être.

**M. Hayes** annonce que le groupe UDC rejoint la position de MM. Boccard et Jimenay. Les commissions élargies visent à informer l'ensemble du Conseil municipal des sujets soumis à débat. Elle pense notamment aux finances et à l'urbanisme, et en particulier aux Vergers. Elle craint que les conseillers municipaux non rémunérés renoncent progressivement à participer aux séances. En fin de compte, le bénévolat "ne paie pas".

**M. Amato** s'accorde à reconnaître que le bénévolat ne paie pas, c'est une certitude. Cela n'empêche pas certains autour de cette table de s'y adonner, ce dont il est très heureux. S'agissant de cet amendement, les Verts sont le groupe qui a le plus à y perdre, puisqu'ils sont les plus nombreux à siéger lorsque les commissions sont convoquées en configuration élargie. Ils vont toutefois soutenir cet amendement, tant ils observent que certains commissaires participant aux séances, ne participent en fait pas au débat – ce qui porte d'ailleurs à se demander s'ils comprennent les sujets traités. Les Verts préféreraient que les commissaires soient davantage motivés par le sujet traité que par la rémunération. Les commissions devraient donc être ouvertes en configuration élargie aux non membres des commissions, inclus les personnes hors parti, mais sans rémunération.

**M. Jimenay** aimerait rappeler M. Amato à l'ordre et lui demande de ne pas porter des jugements de valeur sur l'investissement des conseillers municipaux ou leur capacité à comprendre les sujets. **M. Tremblet** prend note.

**M. Fabre** demande le vote à l'appel nominal. Il est suivi dans cette demande par le nombre requis de conseillers municipaux.

La parole n'étant plus demandée, **M. Tremblet** soumet l'amendement au vote des conseillers municipaux.

Résultat du vote nominal

M. Amato	oui	Mme Hartmann	oui
M. Boccard	non	Mme Hayes	non
Mme Boccard	non	M. Hubert	non
M. Brocard	oui	M. Iswala	oui
M. Deluermoz	non	M. Jimenay	non
Mme Dimopoulos	oui	M. Lustenberger	non
M. Dumalle	oui	Mme Lüthi	oui
M. Fabre	oui	Mme Murciano	oui
M. Falvo	non	M. Pachoud	non
M. Frauchiger	non	M. Serrano	non
M. Gaetanino	non	M. Squillaci	non
M. Gerson	non	Mme Tiguemounine	oui
Mme Girardet	non	Mme Tschudi-Spiropulo	oui
M. Grognuz	non	M. Wrzosowski	non
M. Halimi	oui		

Cet **amendement** est **refusé par 17 non et 12 oui**.

*Amendement 2 (PLR): compte 14.060000.310 Charges de matériel et de marchandises (Achat cadeaux)*

**M. Grognuz** annonce qu'"une fois n'est pas coutume, le PLR propose une augmentation de charges". Il lui apparaît en effet plus "raisonné" d'acheter des stylos genevois, et il a été surpris du choix du Conseil administratif, qui s'est par ailleurs lancé dans une politique d'achats durables. Il a personnellement été invité à une cérémonie organisée par l'Etat de Genève, où des stylos de la marque Caran d'Ache ont été offerts à la grande satisfaction des bénéficiaires. La commune de Meyrin pourrait en faire de même pour les cérémonies de mariage. L'augmentation budgétaire proposée est de CHF 4'000.- environ.

Pour compléter l'information, **Mme Leuenberger** explique que l'abandon du stylo Caran d'Ache est effectif depuis plusieurs années. L'augmentation proposée ne suffira pas à acheter le même nombre de stylos qu'actuellement. Il faudrait au moins doubler le montant concerné.

**M. Grognuz** répond que CHF 8'000.- ne paraît pas une somme insurmontable pour acheter "local".

**M. Tremblet** ouvre le débat.

**M. Amato** demande si cette augmentation placerait le budget global en situation déficitaire. **Mme Favre de Oliveira** répond que l'excédent dans l'état actuel du projet de budget est d'environ CHF 19'000.-. Si cet amendement était accepté, le budget serait toujours excédentaire.

**M. Amato** indique que les Verts sont sensibles aux achats durables et entendent donc la demande du PLR. Il se demandent en revanche s'il ne vaut pas mieux attendre l'arrivée du chargé des achats durables recruté par l'administration, qui pourrait être chargé d'identifier l'achat le plus pertinent. Il y a certainement une contradiction dans le discours du PLR qui par ailleurs souhaite retirer CHF 20'000.- au budget des achats durables. Les Verts préfèrent conserver ce dernier budget et refuseront donc l'amendement.

**M. Boccard** demande combien de mariages sont célébrés chaque année par la Mairie. **M. Tremblet** répond que cela dépend des années, et si l'on considère Meyrin uniquement, ou l'ensemble de l'arrondissement. **M. Devaud** estime ce nombre à environ 180 pour Meyrin. Il dirige pour information vers les comptes rendus administratifs et financiers des années passées.

**M. Fabre** constate, une fois encore, que ce Conseil municipal joue à "l'apprenti sorcier" et propose une augmentation de charges sans connaître le coût unitaire des stylos Caran d'Ache ni le besoin réel. Il propose que cette ligne reste telle que proposée par le Conseil administratif pour l'instant, et que le futur chargé des achats durables se penche sur cette question, quitte à revenir en commission pour libérer un budget. Le groupe socialiste refusera donc cet amendement.

**M. Grognuz** décèle une "petite confusion" dans l'argumentation de M. Fabre. Le montant de CHF 20'000.- que le groupe PLR souhaite retirer du budget des achats durable concerne uniquement les mandats externes liés, et non le travail du chargé des achats durables. Par ailleurs, il trouve qu'il est toujours "intéressant d'entendre parler M. Fabre", et s' imagine très mal l'administration accueillir le chargé des achats durables en lui demandant d'acheter des stylos!

*[Brouhaha dans l'hémicycle.]*

**M. Tremblet** demande aux intervenants de rester concentrés et d'éviter des remarques stériles et qui contribuent à allonger les débats.

**M. Jimenay** trouve que les jeunes mariés doivent pouvoir emmener avec eux un joli cadeau. Le groupe PDC soutiendra cet amendement.

**Mme Girardet** pense comme M. Jimenay et annonce que le groupe MCG soutiendra cet amendement.

**M. Gaetanino** soutiendra cet amendement.

**M. Hayes** indique que le groupe UDC soutiendra l'amendement. Il ne trouve pas judicieux d'acheter des stylos allemands.

Le débat est épuisé.

L'**amendement** est mis aux voix et **accepté par 17 oui et 12 non**.

**M. Devaud**, constatant la tournure que prennent les débats, et la réaction des conseillers municipaux à la proposition d'augmentation du taux des centimes additionnels, qui reconnaissent par-là que le budget proposé par le Conseil administratif est raisonnable et en concordance avec le maintien des prestations délivrées dans le cadre du fonctionnement de l'administration, propose d'éviter de discuter des heures durant sur les amendements proposés, et de voter le projet de budget tel quel. Si un boni émerge des comptes 2018, le Conseil administratif viendra en 2019 proposer des prestations additionnelles par voie de délibération. Le budget 2020 sera évidemment étudié en tenant compte de cette information. Il rappelle que le Conseil administratif ne propose jamais un projet de budget "contre le Conseil municipal", mais en relation aux prestations auxquelles le Conseil administratif et le Conseil municipal se sont engagés. Il comprend que le Conseil municipal souhaite "exister" en se prononçant sur le budget mais il l'enjoint de ne point se livrer à des débats sans grande incidence globale.

[On entend quelques applaudissements.]

**M. Tremblet** déclare qu'il suspend la séance en proposant à chacun de réfléchir à ces propos. Il suggère aussi aux groupes de prévoir des interventions ciblées, courtes et éventuellement groupées, afin d'éviter une très longue soirée demain.

**M. Fabre** rappelle que dans le cadre du budget 2018, le Conseil municipal avait traité avec succès 42 amendements.

**M. Tremblet** donne rendez-vous à chacun le lendemain pour la suite des débats.

Points de l'ordre du jour non traités :

12. **Résolution n°2018-07 proposée par le Conseil administratif visant à formaliser un programme communal culturel et sportif complémentaire à la construction d'un établissement d'enseignement secondaire II au lieu-dit "La Gravière" par l'Etat.**
13. **Résolution n° 2018-08 présentée par Esther Hartmann, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, demandant de renforcer la lutte contre l'usage du plastique à Meyrin.**
14. **Annonces de projets.**
15. **Propositions individuelles.**
16. **Questions**

\* \* \*

**La séance est levée à 23h/AHE.**

Lu par le Bureau du Conseil municipal en  
date du 24 janvier 2019.

Le 1<sup>er</sup> secrétaire :

Le président :

Roger FRAUCHIGER

Laurent TREMBLET